

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 728

17 mars 2015

SOMMAIRE

Ardennes Toitures S.A.	34907	Lustrerie Lanners S.à r.l.	34943
Bronx Private S.A. SPF	34898	Marathon Playa 3 S.à.r.l.	34903
CDA Investment S.A.	34900	Marinvest Holding S.A.	34904
DGH Industrial Holdings (Parent) S.à r.l.	34901	Marsh S.A.	34901
Europe Investors S.A.	34908	Mars Management S.A.	34902
FaVo S.à r.l., SPF	34944	Mars Management S.A.	34906
Green Southeast Europe Investments S.A.	34934	Matoba S.A.	34903
Groupement Combustibles Solides et Li- quides, a.s.b.l.	34937	Medwind S.A.	34901
GSLP I Offshore C S.à r.l.	34940	Melitor Equity S.A.	34901
GSLP I Onshore S.à r.l.	34941	Metalgroup S.A.	34907
HappyNess Holding S.A.	34902	MGM Constructions S.à r.l.	34903
Heir Investment S.A.	34898	MGM Constructions S.à r.l.	34905
HFB Investissements S.A.	34898	Mifran S.A.	34905
Highlights By Lustrerie Lanners S.à r.l. ...	34943	Mirova Core Infrastructure GP	34904
Hipoteca VI Lux S.à r.l.	34899	Mithra Sàrl	34905
Imalgovest S.A.	34902	MMB S.A.	34907
I-Wo 5 S.à r.l.	34902	MMC Holding	34907
Leman International S.A.	34900	Morris S.A.	34906
Lemu Investments S.A.	34900	M.R. & A. S.A., SPF	34900
Les Grands Crus s.à r.l.	34899	MRL S.A. SPF	34906
LSREF3 Tiger Falkirk II S.à r.l.	34919	MSEOF Airport S.à r.l.	34905
LSREF3 Tiger Romford S.à r.l.	34926	Neoclides Global Capital S.à r.l.	34906
		New Ulm Lu S.à r.l.	34904

HFB Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 10A, rue Henri M.Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 84.740.

—
Extrait des résolutions pris par l'actionnaire à Luxembourg le 05 février 2015

Acceptation de la démission de Madame Natalia Venturini et de Monsieur Jean-Robert Bartolini, de leur fonction d'Administrateurs avec effet au 4 février 2015.

Acceptation de la démission de Monsieur Christian Mognol de sa fonction d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration avec effet au 4 février 2015.

Acceptation de la démission de FIN-CONTROLE SA de sa fonction de Commissaire avec effet au 4 février 2015.

Nominations de, Monsieur Vincent Tucci, domicilié au 10A, rue Henri M.Schnadt, L-2530 Luxembourg, Madame Filippa Raulet, domiciliée au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg et Monsieur Eriks Martinovskis, domicilié au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg en qualité d'administrateurs, avec effet au 05 février 2015 et ce pour un mandat d'une durée de trois ans.

Nomination de Luxembourg Corporate Services SA domicilié au 10A, rue Henri M.Schnadt, L-2530 Luxembourg, en qualité de Commissaire aux comptes, avec effet au 05 février 2015 et ce pour un mandat d'une durée de trois ans.

Transfert du siège de la société du 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg au 10A, rue Henri M. Schnadt, bureau 5, L-2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 février 2015.

Pour HFB Investissements SA

Fiduciary Tucci & Partners SA

Référence de publication: 2015021785/25.

(150025276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

Heir Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 127.458.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 02 février 2015:

«Le Conseil d'Administration décide de nommer en qualité de dépositaire des actions au porteur de la société HEIR INVESTMENTS S.A. la Fiduciaire Mevea Luxembourg Sàrl ayant son siège social au 45-47 route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, R.C.S. B 156455 inscrite à l'ordre des expert-comptables de Luxembourg».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HEIR INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2015021784/13.

(150025788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

Bronx Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 189.177.

—
Conformément à l'article premier de la loi du 28 juillet 2014, relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur, et par décision de l'administrateur unique en date du 12 janvier 2015, EXPERTA CORPORATE AND TRUST SERVICES S.A., Luxembourg, société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B-29597, a été nommée agent dépositaire des actions au porteur et détenteur du registre des actions au porteur de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 10 février 2015.

Pour: BRONX PRIVATE S.A. SPF

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015022385/16.

(150026945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

Hipoteca VI Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 70.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 186.959.

—
Extrait des résolutions des associés de la Société du 19 Décembre 2014

Au 19 Décembre 2014, les associés ont pris la résolution suivante:

- Approuver la démission de Pedro Fernandes das Neves, né le 15 Octobre 1974 à Lisbonne, Portugal, ayant comme adresse professionnelle 5, C rue Eugène Ruppert, L-2453-Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet le 19 Décembre 2014.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

- Julie K.Braun (gérant)
- Maqboolali Mohamed (gérant)
- Herve Marsot (gérant)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 Décembre 2014.

TCS II REO Offshore, LLP

TCS II Opportunities REO Offshore, L.P.

Recoms Partners II, S.L.

CL III REO Offshore, LLC

Référence de publication: 2015021780/23.

(150025841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

Les Grands Crus s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2125 Luxembourg, 11, rue de Marche.

R.C.S. Luxembourg B 43.732.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire (clôture de liquidation) de la société «LES GRANDS CRUS S.à r.l.», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 29 janvier 2015, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 février 2015. Relation: EAC/2015/2645.

- que la société «LES GRANDS CRUS S.à r.l.» (la «Société»), société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 11, rue de Marché, L-2125 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro43732,

constituée suivant acte notarié dressé en date du 21 avril 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), en l'an 1993, sous le numéro 334 et page 16023 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois, suivant décisions des associés prise en assemblée générale tenue le 29 mai 2001, aux termes de laquelle la devise d'expression du capital social fut convertie du francs luxembourgeois (LUF) en euros (EUR) avec adaptation concomitante de l'article six (6) des statuts de la Société; un extrait de ladite assemblée générale extraordinaire fut régulièrement publié au Mémorial, le 30 janvier 2002, sous le numéro 159 et page 7588,

se trouve à partir de la date du 29 janvier 2015 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 22 décembre 2014 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les article 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915. concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 11, rue de Marché, L-2125 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Belvaux, le 6 février 2015.

Référence de publication: 2015021870/31.

(150025338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

Lemu Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 117.634.

Extrait du procès-verbal de la réunion des administrateurs restants tenue au siège social en date du 30 janvier 2015

M. David SANA, administrateur de sociétés, né le 10 avril 1974 à Forbach (France), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été coopté comme administrateur de la société en remplacement de Mlle Virginie GUILLAUME, administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat d'administrateur qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2017.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 9 février 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour LEMU INVESTMENTS S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015021869/17.

(150025750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

Leman International S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 145.438.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 02 février 2015:

«Le Conseil d'Administration décide de nommer en qualité de dépositaire des actions au porteur de la société LEMAN INTERNATIONAL S.A. la Fiduciaire Mevea Luxembourg Sarl ayant son siège social au 45-47 route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, R.C.S. B 156455 inscrite à l'ordre des expert-comptables de Luxembourg».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LEMAN INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2015021868/13.

(150025806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

M.R. & A. S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 35.578.

EXTRAIT

Le conseil d'administration a décidé en date du 27 janvier 2015, de désigner comme dépositaire des titres au porteur: Fiduciaire Fernand SASSEL & Cie S.A., ayant son siège social au 7, route d'Esch à L-1470 Luxembourg et enregistrée au RCS sous la référence Luxembourg B 34239.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2015.

Pour M.R. & A. S.A., SPF

Référence de publication: 2015021891/14.

(150025370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

CDA Investment S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 67.250.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 23, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 117.945.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2015.

Référence de publication: 2015022449/10.

(150026246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

Marsh S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 16, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 19.002.

Complète et remplace la publication L-150007223 du 13/01/2015

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 18 décembre 2014

L'Assemblée prend note de la fin de mandat de Mr Stéphane Borres en qualité d'Administrateur en date du 6 février 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015021914/15.

(150024953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

Medwind S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 95.986.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 décembre 2014

Les actionnaires, après avoir entendu le rapport du commissaire à la liquidation ont décidé:

- de prononcer la clôture de la liquidation volontaire et de constater que la société a définitivement cessé d'exister et

- que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une période de cinq (5) années à l'adresse suivante:

160, route de Thionville, L-2610 Luxembourg

Référence de publication: 2015021919/15.

(150025907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

Melitor Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 103.604.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 02 février 2015:

«Le Conseil d'Administration décide de nommer en qualité de dépositaire des actions au porteur de la société MELITOR EQUITY S.A. la Fiduciaire Mevea Luxembourg Sàrl ayant son siège social au 45-47 route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, R.C.S. B 156455 inscrite à l'ordre des expert-comptables de Luxembourg».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MELITOR EQUITY S.A.

Référence de publication: 2015021920/13.

(150025831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

DGH Industrial Holdings (Parent) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 181.310.

Les statuts coordonnés au 23 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015024174/11.

(150027575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

Happyness Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 37.414.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration de la société qui s'est tenue en date du 15 décembre 2014 que:

le cabinet d'avocats DURO & GOEBEL établi à L-1325 Luxembourg 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg) a été nommé dépositaire des actions au porteur de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015021782/13.

(150025253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

I-Wo 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 174.240.

RECTIFICATIF

Veillez prendre note que des erreurs se sont glissées lors du dépôt L150021497 du 3 février 2015. Il y avait lieu de lire que Monsieur Oliver THOMAS et Monsieur Jean-Christophe DAUPHIN ont été nommés en tant que «Vorstandsmitglied», membre d'un «Vorstand».

Luxembourg, le 9 février 2015.

Pour avis sincère et conforme

Pour I-Wo 5 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015021797/15.

(150025679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

Imalgovest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 148.457.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire en date du 02 février 2015 à Luxembourg

L'assemblée générale constate la démission de Monsieur Raymond Henschen, Luxembourg, comme administrateur unique de la société.

L'assemblée générale décide de nommer comme nouvel administrateur unique jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2019:

Madame Marine Repelowicz, administrateur, avec adresse à L-1872 Luxembourg, 7, rue Lou Koster.

Elle peut engager la société par sa seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2015021816/17.

(150025340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

Mars Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1446 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 57.236.

Les comptes annuels au 30.04.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015021911/9.

(150025035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

Marathon Playa 3 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 116.518.

—
 Veuillez noter que le siège social de l'associé Marathon Playa 2 S.à r.l. a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, en date du 25 Mai 2014.

Les parts sociales de la Société ont été transférées en date du 23 décembre 2014.

- Les 250 parts sociales sont désormais détenues par:

Marathon Playa 2 S.à r.l., ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce de Luxembourg sous le numéro B 116573.

Luxembourg, le 06 février 2015.

Pour avis sincère et conforme

Pour Marathon Playa 3

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015021894/18.

(150024641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

Matoba S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 180.049.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu en date du 22 janvier 2015

Suivant les dispositions de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur, et en application de l'article 42 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, les membres du conseil d'administration de la Société, délibérant valablement, nomment la société TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., société anonyme ayant son siège social au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86 955 et membre de l'Ordre des Experts Comptables de Luxembourg, en qualité de dépositaire des actions au porteur de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MATOPA S.A.

Signature

Référence de publication: 2015021898/18.

(150025741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

MGM Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 186.670.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés prises en date du 19 décembre 2014 à 16 heures 30

Première résolution

Monsieur Manuel Alberto DE FIGUEIREDO MATEUS, cède et transporte sous toutes les garanties de fait ou de droit 42 (quarante-deux) parts sociales qu'il détient dans la société à Monsieur Nuno Miguel MATEUS MARQUES, pour et moyennant un montant convenu entre parties dont quittance entière et définitive.

Deuxième résolution

Le capital de la société est désormais réparti comme suit:

- Monsieur Nuno Miguel MATEUS MARQUES	126 parts sociales
TOTAL:	126 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MGM CONSTRUCTIONS SARL

Référence de publication: 2015021927/18.

(150025561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

Mirova Core Infrastructure GP, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 191.532.

—
AUSZUG

Aus den Beschlüssen des alleinigen Gesellschafters vom 5. Februar 2015 geht hervor, dass Herr Laurent Raynel, geboren am 4. August 1967 in Crépy-en-Valois, Frankreich, beruflich ansässig in 8, rue des Prés, L-8039 Strassen, Luxemburg, mit sofortiger Wirkung zum 5. Februar 2015 und für einen unbestimmten Zeitraum als Geschäftsführer (gérant) ernannt wurde.

Die Gesellschaft hat damit die folgenden Geschäftsführer: Anne-Laurence Roucher; Jean-Baptiste Gubinelli; Eric Théron; und Laurent Raynel.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 9. Februar 2014.

Für die Gesellschaft

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2015021904/18.

(150025632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

New Ulm Lu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 28.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 187.266.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 19 décembre 2014

Au 19 décembre 2014, l'associé unique a pris la résolution suivante:

- Approuver la démission de Pedro Fernandes das Neves, né le 15 Octobre 1974 à Lisbonne, Portugal, ayant comme adresse professionnelle 5, C rue Eugène Ruppert, L-2453-Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet le 19 Décembre 2014.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

- Julie K. Braun (gérant)

- Herve Marsot (gérant)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Multi-Modal Opportunities, LLC

Référence de publication: 2015021950/19.

(150025862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

Marinvest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 28.612.

—
EXTRAIT

Il ressort des résolutions du conseil d'administration du 28 janvier 2015 que

CF Corporate Services

2, avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg B 165872

a été nommée en tant que dépositaire des actions au porteur de la Société MARINVEST HOLDING S.A. pour une durée indéterminée, en application de l'article 42 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 9 février 2015.

Référence de publication: 2015021910/17.

(150025715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

MGM Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 186.670.

—
Résolution écrite de l'associé unique prise en date du 22 décembre 2014

L'Associé unique, acte la démission du Gérant Administratif de la Société suivant:
Monsieur Manuel Alberto DE FIGUEIREDO MATEUS, né le 28 août 1969 à Aveiro (Portugal), demeurant au 77, Rue de Belvaux, L-4025 Esch-sur-Alzette.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MGM CONSTRUCTIONS SARL

Référence de publication: 2015021928/13.

(150025561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

Mifran S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 43.705.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 02 février 2015:

«Le Conseil d'Administration décide de nommer en qualité de dépositaire des actions au porteur de la société MIFRAN S.A. la Fiduciaire Mevea Luxembourg Sarl ayant son siège social au 45-47 route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, R.C.S. B 156455 inscrite à l'ordre des expert-comptables de Luxembourg».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MIFRAN S.A.

Référence de publication: 2015021930/13.

(150025840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

Mithra Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R.C.S. Luxembourg B 53.859.

—
L'adresse de l'actionnaire unique de la société et de son gérant Frédéric Hanrez est 30, boulevard de Verdun L 2670 Luxembourg.

Certifié conforme

Frédéric Hanrez

Gérant

Référence de publication: 2015021933/12.

(150025583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

MSEOF Airport S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 117.680.

—
Il résulte de sa lettre de démission en date du 15 janvier 2015 que Madame Wendy Lowe a démissionné en tant que gérante de la Société avec effet en date du 15 janvier 2015.

Le conseil de gérance de la Société est constitué de:

- Stefan Koch;
- Ian McMahon; et
- Mathieu Demontoy.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 Janvier 2015.

Référence de publication: 2015021945/16.

(150025720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

Neoclines Global Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 130.483.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 11 décembre 2014, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Katja Mertes-Tegebauer, avec adresse au 83 Bahnhofstraße, 54459 Wiltingen, Allemagne, au mandat de «Geschäftsführer», avec effet au 1^{er} janvier 2015 et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de Torsten Klaas, avec adresse professionnelle au 3, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg de son mandat de «Geschäftsführer», avec effet au 31 décembre 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2015.

Référence de publication: 2015021946/16.

(150025064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

MRL S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 181.318.

Conformément à l'article premier de la loi du 28 juillet 2014, relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur, et par décision du Conseil d'Administration en date du 12 janvier 2015, EXPERTA CORPORATE AND TRUST SERVICES S.A., Luxembourg, société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B-29597, a été nommée agent dépositaire des actions au porteur et détenteur du registre des actions au porteur de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 9 février 2015.

Pour: MRL S.A. SPF

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015021944/16.

(150025400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

Morris S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 156.280.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 02 février 2015:

«Le Conseil d'Administration décide de nommer en qualité de dépositaire des actions au porteur de la société MORRIS S.A. la Fiduciaire Mevea Luxembourg Sàrl ayant son siège social au 45-47 route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, R.C.S. B 156455 inscrite à l'ordre des expert-comptables de Luxembourg».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORRIS S.A.

Référence de publication: 2015021940/13.

(150025847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

Mars Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1446 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 57.236.

Les comptes annuels au 30.04.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015021912/9.

(150025036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

MMC Holding, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 15.175,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 148.170.

Extrait des résolutions des associés

En date du 4 février 2015, les associés de la Société ont décidés comme suit:

- d'accepter la démission de Claudine Schinker en tant que Gérant de classe B de la Société, et ce avec effet rétroactif au 7 janvier 2015.

- de nommer Andrew O'Shea, né le 13 août 1981 à Dublin, Irlande, demeurant professionnellement au 6 Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant que Gérant de classe B de la Société, et ce avec effet rétroactif au 7 janvier 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015021936/18.

(150025483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

MMB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 29.898.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration de la société qui s'est tenue en date du 26 janvier 2015 que:

l'étude d'avocats DURO & GOEBEL établit à L-1325 Luxembourg 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg) a été nommée dépositaire des actions au porteur de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015021935/13.

(150025260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

Metalgroup S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 111.728.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 02 février 2015:

«Le Conseil d'Administration décide de nommer en qualité de dépositaire des actions au porteur de la société METALGROUP S.A. la Fiduciaire Mevea Luxembourg Sàrl ayant son siège social au 45-47 route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, R.C.S. B 156455 inscrite à l'ordre des expert-comptables de Luxembourg».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

METALGROUP S.A.

Référence de publication: 2015021924/13.

(150025834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

Ardennes Toitures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4562 Niedercorn, 12, Z.A.C. Haneboesch II.
R.C.S. Luxembourg B 170.281.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015022308/10.

(150026338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

Europe Investors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 194.404.

—
STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the twenty-ninth of January.

Before the undersigned Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg,

THERE APPEARED

Trustmoore Luxembourg S.A., a public limited company, with registered office at 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, duly registered under number B 156.963 at the Luxembourg Trade Register,

hereby represented by Annick Braquet, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents,

by virtue of a proxy given under private seal on 26 January 2015 (hereinafter referred to as the “appearing party” or the “founding shareholder”).

The aforesaid proxy, after having been signed *in* varietur by the appearing party and the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to enact as follows the articles of association of a public limited company (Société Anonyme), which is hereby incorporated:

Section I - Form - Name - Purpose - Duration - Registered office

1. Form. There is hereby formed a public limited company (“société anonyme”), (the “Company”), governed by the laws pertaining to such an entity, especially the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the “Law”), as well as by the present Articles of Association (the “Articles”).

2. Name. The Company’s name is “Europe Investors S.A.”.

3. Purpose. The Company’s purpose is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of intellectual property assets, industrial property assets, stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and may issue bonds, which may be convertible and may issue debentures.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

4. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

5. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg). It may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by means of a resolution of the director, or in case of plurality of directors, by a decision of the Board of directors in accordance with these Articles.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of an extraordinary shareholders meeting modifying the articles of association.

The Company may have branches and offices, both in Luxembourg or abroad.

Section II - Capital - Shares

6. Capital. The Company’s share capital is set at fifty eight thousand nine hundred euro (EUR 58,900.-), represented by fifty eight thousand nine hundred (58,900) shares in registered form, having a par value of one Euro 1.- Euro) each, all subscribed and fully paid up, which are divided into:

- thirty one thousand (31,000) class A shares having a par value of Euro 1.- (one Euro);
- three thousand one hundred (3,100) class B shares having a par value of Euro 1.- (one Euro);
- three thousand one hundred (3,100) class C shares having a par value of Euro 1.- (one Euro);
- three thousand one hundred (3,100) class D shares having a par value of Euro 1.- (one Euro);
- three thousand one hundred (3,100) class E shares having a par value of Euro 1.- (one Euro);
- three thousand one hundred (3,100) class F shares having a par value of Euro 1.- (one Euro);
- three thousand one hundred (3,100) class G shares having a par value of Euro 1.- (one Euro);
- three thousand one hundred (3,100) class H shares having a par value of Euro 1.- (one Euro);
- three thousand one hundred (3,100) class I shares having a par value of Euro 1.- (one Euro);

- three thousand one hundred (3,100) class J shares having a par value of Euro 1.-(one Euro);

The class A to J shares are hereafter together referred to as the “Classes of Shares” and individually as a “Class of Shares”.

The share capital may be increased and new Classes of Shares may be issued by means of an extraordinary shareholders meeting modifying the articles of association and subject to the provisions of articles 67-1, 68, 69, 69-1 and 69-2 of the Law.

The share capital may only be reduced by a general meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the articles. This means by a resolution taken by a general meeting representing at least 50% of the share capital and accepted by a majority of at least 75% of the votes. If the quorum of 50% is not reached at a first meeting, the shareholder shall be convened to a second meeting. Resolutions will be validly taken at this second meeting by a majority of 75% of the votes, regardless of the portion of share capital represented.

If the reduction is to be carried out by means of a repayment to shareholders or a waiver of their obligation to pay up their shares, the creditors whose claims predate the publication in the Mémorial C of the minutes of the meeting may, within two months from such publication, apply for the constitution of security to the judge presiding the chamber of the Tribunal d'Arrondissement dealing with commercial matters and sitting as in urgency matters.

The reduction of the share capital may not result in the capital being reduced below the legally prescribed minimum. Furthermore the articles 67-1, 68, 69, 69-1 of the Law are applicable.

In addition to the issued capital, the Company may decide to create share premium accounts connected to each class of shares, for entire shares only. The share premium may only be increased or reduced by a general meeting, acting in conformity with the above mentioned rules for the reduction of the share capital.

7. Voting rights. Each share, whatever its class, has identical voting rights and each shareholder has total voting rights commensurate with such shareholder's total ownership of shares.

8. Indivisibility of Shares. Towards the Company, the shares are indivisible and the Company will recognize only one owner per share.

9. Transfer of Shares. The shares are freely transferable among shareholders of the Company.

Transfers of shares to non-shareholders are subject to the prior approval of a shareholder or shareholders holding at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company given in a general meeting.

The transfer of shares may be effected by written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

10. Redemption of shares. The Company may redeem its own shares composing the Classes of Shares, in the framework of a decrease of its subscribed capital by cancellation of the redeemed shares, under the following terms and conditions:

(i) An entire whole Class of Shares must be redeemed.

(ii) The redemption price shall be set by reference to (a) an amount equal to the nominal value of each redeemed share or, if higher, to (b) an amount equal to the Available Amount (as defined herein), divided by the number of shares in the corresponding Class of shares.

The Available Amount shall be determined by the following formula: the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholders would have been entitled to dividend distributions according to these Articles, increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii), as the case may be, by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts.

Interim Accounts are the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of shares.

(iii) Where the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price.

(iv) The redemption shall be carried out by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken in accordance with the conditions for a reduction of the share capital as mentioned in article 6 of the present Articles.

(v) The redeemed shares shall be immediately cancelled following the decrease of the capital.

Section III - Directors

11. Appointment and Removal of Directors.

11.1 In case of a single shareholder, the Company may be managed by one director. Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors. In the latter case, one A director and two B directors shall be appointed by a resolution or the general meeting of shareholders for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

11.2. The directors may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

11.3. In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting. In the absence of any remaining directors, a general meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

12. Board of Directors. The Directors constitute the board of directors (the Board).

12.1. Powers of the Board of Directors

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

12.2. Procedure

(i) The Board meets at the request of any director, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that know the agenda for the meeting. A director may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A director may grant another director power of attorney in order to be represented at any board meeting.

(v) The Board may deliberate and act validly only if at least one A director and one B director are present or represented. Board decisions shall be validly adopted by a majority vote of the A and B directors present or represented. Board decisions are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the directors present or represented.

(vi) Any director may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the directors (the Directors' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held board meeting, and bear the date of the last signature.

12.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of an A director and a B director.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated by an A director and a B director.

(iii) Following a shareholders(s) resolution, the Company's day-to-day transactions and operations may be managed by a B director. The Company will be bound towards third parties by the individual signature of an A or a B director.

13. Sole Director. If the Company is managed by a sole director, all references in the Articles to the Board or the directors are to be read as references to the sole Director, as appropriate.

The Company is bound towards third parties by the signature of the sole director.

The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole director has delegated special powers.

14. Liability of the Directors. The directors may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

Section IV - Shareholder meetings

15. Sole shareholder. In case the Company has only one shareholder, the authority of the meeting of shareholders is attributed to the sole shareholder and the decisions of this sole shareholder are taken in the form as foreseen in the Law and these Articles.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded on minutes or drawn-up in writing.

16. General meetings. The annual general meeting shall be held, in accordance with the Law, at the registered office of the Company in Luxembourg on the third Friday of June or on the following day if such day is a public holiday.

Other general meetings of shareholders may be convened by the sole director or the Board of directors, as the case may be, failing which by shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each shareholder at least 24 hours before the meeting, specifying the time and place of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in writing another person to act as such shareholder's proxy, which person needs not be shareholder of the Company.

Resolutions of the general meetings of shareholders are validly taken when adopted by the affirmative vote of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

Resolutions will be validly taken at this second meeting by a majority of votes cast, regardless of the portion of share capital represented.

However, resolutions to amend the Articles, shall only be adopted by a resolution taken by an extraordinary general meeting representing at least 50% of the share capital and accepted by a majority of at least 75% of the votes. If the quorum of 50% is not reached at a first meeting, the shareholder shall be convened to a second meeting. Resolutions will be validly taken at this second meeting by a majority of 75% of the votes, regardless of the portion of share capital represented.

17. Statutory Auditor. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaire(s) aux comptes). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The statutory auditor(s) will be appointed by the general shareholders meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting with or without cause.

Section V - Financial year - Balance sheet - Allocation of Profits

18. Financial year. The financial year of the Company starts on January 1 and ends on December 31, with the exception of the first financial year that shall start today and end on December 31, 2015.

19. Annual accounts. Each year, as at the end of the financial year, the sole director or the Board, as the case may be, shall draw up a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the Law, to which an inventory will be annexed, all together the annual accounts that will then be submitted to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general shareholders meeting.

20. Allocation of Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the share capital.

The remaining profit shall be allocated by the sole shareholder or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders, resolving to distribute it in accordance with Article 22 of the Articles and proportionally to all or any one specific class of the shares they hold, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

21. Interim dividends. Notwithstanding the above provision, the sole director or the Board as the case may be, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year subject to the following conditions:

(i) The Board must draw up interim accounts;

(ii) The interim accounts must show that sufficient profits and other reserves are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve established in accordance with the Law or the Articles;

(iii) Within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) Taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the Shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

22. Dividend distribution. In the event of a dividend distribution and to that extent that there are sufficient distributable funds, such dividend shall be allocated and paid as follows:

- (i) an amount equal to 0.25% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their class A shares;
- (ii) an amount equal to 0.30% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their class B shares;
- (iii) an amount equal to 0.35% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their class C shares;
- (iv) an amount equal to 0.40% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their class D shares;
- (v) an amount equal to 0.45% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their class E shares;
- (vi) an amount equal to 0.50% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their class F shares;
- (vii) an amount equal to 0.55% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their class G shares;
- (viii) an amount equal to 0.60% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their class H shares;
- (ix) an amount equal to 0.65% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their class I shares;
- (x) an amount equal to 0.70% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their class J shares;
- (xi) the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class in the reverse alphabetical order (i.e. first class J shares, then if no class J shares are in existence, class I shares and in such continuation).

Section VI - Dissolution - Liquidation

23. Dissolution. The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.

24. Liquidation. The liquidation shall be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of shareholders or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company, it being specified that the liquidation surplus of the Company is to be disposed of in the manner provided for in articles 8 and 22 of these Articles and proportionally to the shares held by the shareholders.

Section VII - General provisions

25. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The entirety of the fifty eight thousand nine hundred (58,900) Shares, divided into thirty one thousand (31,000) Class A Shares, three thousand one hundred (3,100) Class B shares, three thousand one hundred (3,100) Class C Shares, three thousand one hundred (3,100) Class D Shares, three thousand one hundred (3,100) Class E Shares, three thousand one hundred (3,100) Class F Shares, three thousand one hundred (3,100) Class G Shares, three thousand one hundred (3,100) Class H Shares, three thousand one hundred (3,100) Class I Shares, three thousand hundred (3,100) Class J Shares, representing the entire share capital of the Company has been entirely paid up by payments in cash as described below:

- fifty eight thousand nine hundred euro (EUR 58,900.-) has been allocated to the share capital of the company; and
- seven hundred sixty one thousand one hundred euro (EUR 761,100.-) has been allocated to the share premium accounts of the Company. An amount of seventy six thousand one hundred and ten euro (EUR 76,110.-) has been allocated to each share premium account connected to each of the class of shares starting A to J.

It follows all these shares and share premium have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of eight hundred and twenty thousand euro (EUR 820.000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in articles 26, 26-3 and 26-5 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately EUR 2,500.-

Resolutions taken by the Sole Shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following persons are appointed as Directors of the Company for a term of six years:

(a) M. Johannes Andries van den Berg, director, born in Piinacker (The Netherlands), on December 1979, residing at 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, as member of the Board of directors of the Company, A director;

(b) Ms Corinne Muller, born in Seoul (The Netherlands), on July 7, 1970, residing at 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, as member of the Board of Directors of the Company, B director;

(c) Trustmoore Luxembourg S.A., with registered office at 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, duly registered under number B 156.963 at the Luxembourg Trade Register, represented by its permanent representative, Mr. Thierry Stas, born in Brussels (Belgium), on June 20, 1969, with professional address in L-8308 Capellen, 89B, rue Pafebruch, as member of the Board of Directors of the Company, B director;

2. The following person is appointed as statutory auditor for a term of six years:

Comissa S.à.r.l., with registered office at 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, duly registered under number B 184.207 at the Luxembourg Trade Register.

3. The registered office of the Company is set at 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

4. The Company's first financial year, by way of exception, shall end on 31 December 2015.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks French and English, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the French and the English text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf janvier.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire soussigné, de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Trustmoore Luxembourg S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, dûment enregistrée sous le numéro B 156.963 auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg,

Ici représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous privé donnée le 26 janvier 2015, (ci-après la "partie comparante" ou "l'actionnaire fondateur").

Ladite procuration, après avoir été signé ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Section I - Forme - Nom - Objet social - Durée - Siège social

1. Forme. Il est formé une société anonyme qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts").

2. Nom. La Société aura la dénomination "Euro Investors S.A."

3. Objet social. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actifs de propriété intellectuelle, d'actifs de propriété industrielle, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes. La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles et à l'émission de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville (Grand-duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de l'administrateur, ou en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration conformément aux Statuts.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une assemblée générale extraordinaire modifiant les Statuts.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Section II - Capital Social - Actions

6. Capital. Le capital social de la Société est fixé à cinquante-huit mille neuf cents euros (EUR 58.900,-), représenté par cinquante-huit mille neuf cents (58.900) actions nominatives enregistrées, ayant chacune une valeur nominale d'un euro (Euro 1,-), toutes souscrites et entièrement libérées, lesquelles sont divisées comme suit:

- trente et un mille (31.000) actions de la catégorie A ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-);
- trois mille cent (3.100) actions de la catégorie B ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-);
- trois mille cent (3.100) actions de la catégorie C ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-);
- trois mille cent (3.100) actions de la catégorie D ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-);
- trois mille cent (3.100) actions de la catégorie E ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-);
- trois mille cent (3.100) actions de la catégorie F ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-);
- trois mille cent (3.100) actions de la catégorie G ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-);
- trois mille cent (3.100) actions de la catégorie H ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-);
- trois mille cent (3.100) actions de la catégorie I ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-);
- trois mille cent (3.100) actions de la catégorie J ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-);

Les actions de catégorie A à J sont collectivement définies ci-après comme les "Catégories d'Actions" et individuellement comme une «Catégorie d'Actions».

Le capital social pourra être augmenté et des nouvelles Catégories d'Actions pourront être émises par assemblée générale extraordinaire modifiant les Statuts et conformément aux articles 67-1, 68, 69, 69-1 et 69-2 de la Loi.

Le capital social pourra seulement être réduit par l'assemblée générale, agissant conformément aux conditions précitées pour la modification des statuts. Cela veut dire par résolution prise par l'assemblée générale représentant au moins 50% du capital social et acceptée par une majorité d'au moins 75% des votes. Si le quorum de 50% n'est pas atteint lors de la première assemblée, l'actionnaire sera convoqué à une deuxième assemblée. Les résolutions seront prises valablement lors de la deuxième assemblée par une majorité de 75% des votes, quelque soit la portion du capital social représenté.

Si la réduction doit se faire au moyen d'un remboursement aux actionnaires ou par une dispense de ceux-ci de libérer leurs actions, les créanciers dont la créance est antérieure à la date de la publication au Mémorial C du procès-verbal de délibération peuvent, dans les deux mois à compter de cette publication, demander au magistrat président la chambre du Tribunal d'Arrondissement siégeant en matière commerciale et comme en matière de référés, la constitution de sûretés.

La réduction du capital social ne peut pas aboutir à ramener celui-ci à un montant inférieur au minimum légal. Pour le surplus, les articles 67-1, 68, 69, 69-1 de la Loi sont applicables.

En plus du capital social souscrit, la Société pourra décider de créer un compte de prime d'émission lié à chaque Catégorie d'Actions, seulement pour des actions entières. Les primes d'émission ne pourront être augmentées ou réduites par résolution de l'assemblée générale, agissant conformément aux dispositions précitées applicables à la réduction du capital social.

7. Droits de vote. Chaque action, indépendamment de la Catégorie d'Actions, donne droit au vote et chaque actionnaire détient des droits de vote en proportion avec le nombre des actions détenues.

8. Indivisibilité des Actions. Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte que la Société reconnaîtra seulement un seul propriétaire par action.

9. Transfert des Actions. Les actions sont librement cessibles entre actionnaires de la Société.

Des cessions des actions à des tiers sont soumises à l'approbation préalable de l'actionnaire ou des actionnaires détenant au moins soixante-quinze pourcent (75%) du capital social de la Société décidé par l'assemblée générale.

Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

10. Rachat des Actions. La Société pourra procéder au rachat de ses propres actions et Catégories d'Actions dans le cadre d'une réduction de son capital social souscrit par l'annulation des actions rachetées, sous les conditions suivantes:

(i) La totalité d'une Catégorie d'Actions doit être rachetée.

(ii) Le prix de rachat sera déterminé en tenant compte de (a) un montant égal à la valeur nominale de chaque action rachetée ou, si plus élevé, (b) d'un montant égal au Montant Disponible (comme défini ci-après), divisé par le nombre des actions dans la catégorie correspondante.

Le Montant Disponible sera déterminé comme suit: le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) dans la mesure où les actionnaires seraient en droit de recevoir les dividendes conformément aux présents Statuts, augmentés par (i) des primes d'émission distribuables et toute autre réserve distribuable et (ii), le cas échéant, par le montant de la réduction de capital et de la réduction de la réserve légale liée à la Catégorie d'Actions à annuler mais réduit par (i) toute perte (y compris les pertes reportées) et (ii) toute somme à transférer dans une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts, chaque fois comme établi dans les Comptes Intérimaires concernés.

Les Comptes Intérimaires sont les comptes intérimaires de la Société tels qu'établis à la Date des Comptes Intérimaires.

La Date des Comptes Intérimaires signifie la date entre le huitième (8^{ème}) jour et la date du rachat et annulation de la Catégorie d'Actions concernée.

(iii) Lorsque le prix de rachat excède la valeur nominale des actions à racheter, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où les sommes distribuables suffisantes sont disponibles en ce qui concerne l'excédent du prix de rachat.

(iv) Le rachat sera décidé par résolution de l'actionnaire unique, ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par résolution prise par vote d'une majorité d'actionnaires, représentant au moins soixante-quinze pourcent (75%) du capital social.

(v) Les actions rachetées seront immédiatement annulées après la réduction du capital.

Section III - Administration

11. Nomination et Démission des Administrateurs.

11.1. Dans le cas d'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur. Si la Société a plusieurs actionnaires, la Société sera administrée par un conseil composé par au moins trois (3) administrateurs. Dans ce dernier cas, un administrateur A et deux administrateurs B seront nommés par une résolution ou par l'assemblée des actionnaires pour une période n'excédant pas six années.

11.2. Le(s) administrateur(s) sont révocables ad nutum à tout moment par une résolution de(s) l'actionnaire(s).

11.3. Dans l'hypothèse où un mandat serait vacant en raison d'un décès, d'un départ à la retraite ou autrement, les administrateurs restant pourront coopter, par un vote majoritaire, un nouvel administrateur pour pourvoir au mandat vacant jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale. En l'absence de tout administrateur, une assemblée générale sera convoquée par le commissaire aux comptes afin de nommer de nouveaux administrateurs.

12. Conseil d'Administration. Les administrateurs forment le conseil d'administration (le Conseil).

12.1. Pouvoirs du Conseil

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'actionnaire ou aux actionnaires par la Loi ou par les Statuts seront de la compétence du Conseil, qui dispose de plein pouvoir afin d'exécuter et d'approuver tous les actes et transactions en conformité avec l'objet social de la Société.

(ii) Le Conseil peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

12.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit à la demande de tout administrateur, au lieu indiqué dans la convocation, qui est en principe au Luxembourg.

(ii) Convocation écrite de toute réunion du Conseil est donnée à tous les administrateurs aux moins vingt-quatre (24) heures en avance, sauf en cas d'urgence, dont la nature et les circonstances seront expliquées dans la convocation.

(iii) Aucune convocation n'est nécessaire si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et confirment connaître l'ordre du jour. Un administrateur peut renoncer à être convoqué, soit avant soit après la réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas nécessaires pour les réunions qui sont tenues aux dates et lieux indiqués dans un schéma adopté préalablement par le Conseil.

(iv) Un administrateur peut se faire représenter par un autre Administrateur lors d'une réunion du Conseil.

(v) Le Conseil peut délibérer et agir valablement lorsqu'au moins un administrateur A et un administrateur B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil seront valablement adoptées à la majorité par les administrateurs A et B présents ou représentés. Les décisions du Conseil seront enregistrées dans un procès-verbal signé par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les administrateurs présents ou représentés.

(vi) Tout administrateur pourra participer dans toute réunion du Conseil par téléphone ou vidéo conférence, ou par tout autre moyen de communication qui permet de prendre part dans la réunion afin d'identifier, d'entendre et de parler à chacun. Une telle participation est considérée comme une participation en personne lors d'une réunion dûment convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs (les Résolutions Circulaires des Administrateurs) sont autant valables que celles prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue, et portent la date de la dernière signature.

12.3. Représentation

(i) La Société sera engagée envers des tiers par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B dans tous les cas.

(ii) La Société sera engagée également envers des tiers par la signature de toute personne à qui un pouvoir spécial a été délégué par un administrateur A et un administrateur B.

(iii) Conformément à une résolution des actionnaire(s), la gestion quotidienne des opérations de la Société pourront être confiée à un administrateur B. La Société sera engagée envers des tiers par la signature individuelle d'un administrateur A ou un administrateur B.

13. Administrateur Unique. Si la Société est gérée par un administrateur Unique, toutes les références dans les présents Statuts au Conseil ou aux administrateurs sont à interpréter comme références à l'administrateur Unique, le cas échéant.

La Société sera engagée envers des tiers par la signature de l'administrateur unique.

La Société sera engagée également envers des tiers par la signature de toute personne à qui l'administrateur unique a délégué un pouvoir spécial.

14. Responsabilité des Administrateurs. Les Administrateurs ne pourront pas être tenus personnellement responsables en raison de leur mandat des obligations qu'ils ont pris valablement au nom de la Société, à condition que ces obligations soient conformes aux Statuts et à la Loi.

Section IV - Assemblées Générales des Actionnaires

15. Actionnaire Unique. Dans le cas où la Société a un actionnaire unique, l'autorité d'une réunion des actionnaires est attribuée à l'actionnaire unique et les décisions de cet actionnaire unique sont prises dans la forme prévue dans la Loi et les présents Statuts.

En dehors des opérations courantes conclues dans les conditions normales, des contrats conclus entre l'actionnaire unique et la Société devront être établis par écrit ou dans un procès-verbal.

16. Assemblées Générales. L'assemblée générale annuelle sera tenue, conformément à la Loi, à Luxembourg au siège social de la Société tous les troisième vendredi du mois de juin ou tout jour suivant si un tel jour est un jour férié.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront être convoquées par l'administrateur ou le Conseil, le cas échéant, ou à défaut par les actionnaires représentant plus de cinquante pourcent (50%) du capital social de la Société.

Des convocations écrites contenant l'ordre du jour seront envoyées à chaque actionnaire au moins 24 heures avant l'assemblée, indiquant l'heure et le lieu de l'assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale et confirment qu'ils ont été dûment informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout actionnaire pourra être représenté et intervenir dans toute assemblée générale en donnant procuration écrite à toute autre personne qui n'a pas besoin d'être actionnaire de la Société.

Des résolutions de l'assemblée générale sont prises valablement par le vote des actionnaires représentant plus de cinquante pourcent (50%) du capital social de la Société. Si le quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, les actionnaires seront convoqués par courrier recommandé pour une deuxième assemblée.

Des résolutions seront valablement prises lors de cette deuxième assemblée par la majorité des votes émis, indépendamment de la portion du capital social représenté.

Toutefois, des résolutions pour modifier les Statuts pourront seulement être adoptées par une décision prise par l'assemblée générale représentant au moins 50% du capital social et acceptée par une majorité d'au moins 75% des votes. Si le quorum de 50% n'est pas atteint lors de la première assemblée, l'actionnaire sera convoqué à une deuxième assemblée. Les résolutions seront prises valablement lors de la deuxième assemblée par une majorité de 75% des votes, quelque soit la portion du capital social représenté.

17. Commissaire aux Comptes. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'assemblée générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale.

Section V - Année Sociale - Comptes Annuels - Allocation des Bénéfices

18. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre, à l'exception du premier exercice social qui commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2015.

19. Comptes Annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, l'administrateur ou le Conseil, le cas échéant, fera établir des comptes de pertes et profits, conformément à la Loi, auxquels un inventaire sera annexé, formant ensemble les comptes annuels qui seront soumis à l'actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, à l'assemblée générale des actionnaires.

20. Allocation des Bénéfices. Le solde créditeur des comptes pertes et profits, après déduction des frais généraux, amortissements, charges et provisions, tels qu'approuvés par l'actionnaire ou, le cas échéant, les actionnaires réunis en assemblée générale, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le bénéfice restant pourra être alloué par l'actionnaire unique, ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par l'assemblée générale des actionnaires, décidant de le distribuer conformément à l'article 22 des Statuts et en proportion avec une ou toutes les Catégories spécifiques d'Actions détenues, ou de le reporter, ou de le transférer à une réserve distribuable.

21. Dividendes Intérimaires. Sans préjudice à l'article précédent, l'administrateur ou, le cas échéant, le Conseil, pourra décider de payer des dividendes intérimaires avant la fin de l'exercice social dans les conditions suivantes:

(i) Le Conseil doit faire établir des comptes intérimaires;

(ii) Les comptes intérimaires font apparaître que des bénéfices suffisants et d'autres réserves sont disponibles pour la distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés depuis la fin de le dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des profits reportés et des réserves distribuables, mais réduits par les pertes reportées et les sommes à attribuer à la réserve légale établis conformément à la Loi et aux Statuts;

(iii) Le Conseil doit décider la distribution des dividendes intérimaires endéans les deux (2) mois de la date des comptes intérimaires; et

(iv) Compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés par la distribution d'un dividende intérimaire.

Si les dividendes intérimaires payés excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer le remboursement des dividendes qui ne correspondent pas aux profits effectivement réalisés et les actionnaires doivent immédiatement rembourser l'excédent perçu en trop à la Société si le Conseil le requiert.

22. Allocation de Dividendes. Dans le cadre d'une distribution de dividendes et dans la mesure où les fonds sont suffisants, un tel dividende sera alloué et payé comme suit:

(i) un montant équivalent à 0,25% de la valeur nominale de chaque action sera distribué à tous les actionnaires et au pro rata de leur détention des actions de catégorie A;

(ii) un montant équivalent à 0,30% de la valeur nominale de chaque action sera distribué à tous les actionnaires et au pro rata de leur détention des actions de catégorie B;

(iii) un montant équivalent à 0,35% de la valeur nominale de chaque action sera distribué à tous les actionnaires et au pro rata de leur détention des actions de catégorie C;

(iv) un montant équivalent à 0,40% de la valeur nominale de chaque action sera distribué à tous les actionnaires et au pro rata de leur détention des actions de catégorie D;

(v) un montant équivalent à 0,45% de la valeur nominale de chaque action sera distribué à tous les actionnaires et au pro rata de leur détention des actions de catégorie E;

(vi) un montant équivalent à 0,50% de la valeur nominale de chaque action sera distribué à tous les actionnaires et au pro rata de leur détention des actions de catégorie F;

(vii) un montant équivalent à 0,55% de la valeur nominale de chaque action sera distribué à tous les actionnaires et au pro rata de leur détention des actions de catégorie G;

(viii) un montant équivalent à 0,60% de la valeur nominale de chaque action sera distribué à tous les actionnaires et au pro rata de leur détention des actions de catégorie H;

(ix) un montant équivalent à 0,65% de la valeur nominale de chaque action sera distribué à tous les actionnaires et au pro rata de leur détention des actions de catégorie I;

(x) un montant équivalent à 0,70% de la valeur nominale de chaque action sera distribué à tous les actionnaires et au pro rata de leur détention des actions de catégorie J;

(xi) le solde du montant total distribué sera alloué dans sa totalité aux détenteurs de la dernière Catégorie d'Actions dans l'ordre alphabétique inversé (c.à.d. d'abord les actions de la catégorie J, après, s'il n'existe plus d'actions de la catégorie J, les actions de la catégorie I, ainsi de suite).

Section VI - Dissolution - Liquidation

23. Dissolution. La dissolution de la Société pourra être décidée par l'actionnaire unique, ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par une résolution prise à la majorité par l'assemblée générale représentant au moins soixante-quinze pourcent (75%) du capital social. La Société ne sera pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, l'insolvabilité ou la faillite d'un des actionnaires.

24. Liquidation. La liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui décide de leurs pouvoirs et déterminera leur rémunération. Sauf autrement décidé par résolution des actionnaires ou par la Loi, les liquidateurs seront investies avec les pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société, étant entendu que le boni de liquidation de la Société sera alloué conformément aux dispositions des articles 6 et 22 des présents Statuts et au pro rata des actions détenues.

Section VII - Dispositions générales

25. La Loi s'appliquera chaque fois en l'absence de dispositions spécialement prévues dans les présents Statuts.

Souscription - Paiement

La totalité des cinquante-huit mille neuf cents (58.900) actions, divisées en trente et un mille (31.000) Actions de Catégorie A, trois mille cent (3.100) Actions de Catégorie B, trois mille cent (3.100) Actions de Catégorie C, trois mille cent (3.100) Actions de Catégorie D, trois mille cent (3.100) Actions de Catégorie E, trois mille cent (3.100) Actions de Catégorie F, trois mille cent (3.100) Actions de Catégorie G, trois mille cent (3.100) Actions de Catégorie H, trois mille cent (3.100) Actions de Catégorie I, trois mille cent (3.100) Actions de Catégorie J, représentant la totalité du capital social de la Société, a été entièrement souscrite par l'actionnaire unique, préqualifié et représenté comme indiqué ci-avant et entièrement libérées par un paiement en numéraire telle que décrite ci-après:

- Cinquante-huit mille neuf cents euros (EUR 58.900.-) a été alloué à titre de capital social de la Société; et
- Sept cent soixante et un mille cent euros (EUR 761.100.-) a été alloué à titre de prime d'émission sur les différents comptes de prime d'émission de la Société. Ainsi le montant de soixante-seize mille cent dix euros (EUR 76.110.-) a été alloué ainsi à chaque compte de prime d'émission lié aux catégories de Actions commençant par celle d'A à J.

Il en résulte que toutes les actions et primes d'émission ont été entièrement libérées par des paiements en numéraire, de sorte que la somme de huit cent vingt mille euros (EUR 820.000.-) est dorénavant à la libre disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par les articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution peuvent être évalués à environ EUR 2.500.-

Résolutions prises par l'Actionnaire Unique

Aussitôt la constitution de la Société, l'actionnaire unique, représentant la totalité du capital souscrit, adopte les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme administrateurs de la Société pour une période de six ans:

(a) M. Johannes Andries van den Berg, administrateur de sociétés, né à Pijnacker (Pays-Bas), le 28 décembre 1979, demeurant professionnellement au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, en tant que membre du conseil d'administration, administrateur A;

(b) Ms Corinne Muller, administrateur de sociétés, née à Seoul (Pays-Bas), le 7 juillet 1970, demeurant professionnellement au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, en tant que membre du conseil d'administration, administrateur B;

(c) Trustmoore Luxembourg S.A., ayant son siège social à 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, dûment enregistrée sous le numéro B 156.963 au registre de commerce de Luxembourg, représenté par son représentant permanent, Monsieur Thierry Stas, né à Bruxelles (Belgique), le 20 juin 1969, demeurant professionnellement à L-8308 Capellen, 89B, rue Pafebruch, en tant que membre du conseil d'administration, administrateur B.

2. La personne suivante est nommée commissaire aux comptes pour une période de six ans:

Comissa S.à.r.l., établie et ayant son siège social au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, dûment enregistrée sous le numéro B 184.207 auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est fixé au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

4. L'année sociale de la Société se terminera exceptionnellement au 31 décembre 2015.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle le français et l'anglais, déclare qu'à la demande la partie comparante, le présent acte est établi en anglais suivi par une version française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte française et anglaise, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 2 février 2015. Relation: 1LAC/2015/3127. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 février 2015.

Référence de publication: 2015024193/610.

(150027363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

LSREF3 Tiger Falkirk II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.900,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 194.304.

— STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth day of January.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

LSREF3 Tiger Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 192.147,

hereby represented by Mrs Corinne PETIT, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Bertrange, Grand-Duchy of Luxembourg, on 27 January 2015.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to draw up as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. Form. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereafter the Company) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pertaining to such an entity (the Laws), and in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act), as well as by the present articles (the Articles of Association).

Art. 2. Object. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the creation, acquisition, holding and/or disposal, in any form and by any means, of participations, rights and interests in, and obligations of, any form of Luxembourg and foreign companies and enterprises, and the administration, management, control and/or development of those participations, rights, interests and obligations.

In addition, the Company may acquire, hold, administrate, manage, enhance and dispose of real estate (in particular land and buildings as well as rights related to real property such as leasehold and part-ownership rights) located in Luxembourg or abroad and may hold, administrate, manage and dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities the object of which is, according to their articles, (i) to acquire, hold, administrate, manage and dispose of the real estate and/or to acquire, hold, administrate, manage and dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign real estate companies.

In a general fashion, the Company may, by any means whatsoever, use its funds to establish, manage, develop and/or dispose of all of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and/or dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, to participate in the creation, acquisition, development and/or control of any form of Luxembourg and foreign companies and enterprises, to acquire by any means, establish, own,

manage, develop and/or dispose of any portfolio of securities, real estate and intellectual property rights of whatever origin and to realise them by way of sale, transfer, assignment, exchange or otherwise.

The Company may give guarantees and/or grant security in favour of third parties to secure its obligations and/or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies and any other company, pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets and grant loans, advances and/or assistance, in any form whatsoever, to its subsidiaries, affiliated companies and third parties.

The Company may take any measure and carry out any operation, including but not limited to commercial, industrial and financial operations, which are directly or indirectly connected with, or may favour the development of, its corporate purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name of "LSREF3 Tiger Falkirk II S.à r.l."

Art. 5. Registered Office. The registered office is established in the municipality of Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder, or in case of plurality, of an extraordinary general meeting of its shareholders.

It may be transferred within the boundaries of the municipality of Bertrange by a resolution of the sole manager or, in case of plurality, the Board of Managers of the Company.

The Company may establish other offices and/or branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of sole manager or, in case of plurality, the Board of Managers.

Art. 6. Subscribed capital. The Company's subscribed share capital is fixed at GBP 10,900 (ten thousand nine hundred pound sterling), represented by 1,090,000 (one million ninety thousand) ordinary shares having a nominal value of GBP 0.01 (one penny) each.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in any form whatsoever including but not limited to dividend payments or reimbursement or to allocate funds to the legal reserve.

Any contribution in cash or in kind made as capital contributions without the issuance of new shares will be booked in a "capital surplus" account (the Capital Surplus) pursuant to a resolution of the general meeting of shareholder(s). The Capital Surplus will only be available (i) for the purpose of distributions, whether by dividend, share redemption, reimbursement or otherwise, to the holder(s) of the shares which ha(s/ve) paid the Capital Surplus pro rata to its/their respective contribution(s), (ii) to be incorporated in the share capital to issue shares to the holder(s) of shares which ha(s/ve) paid the Capital Surplus pro rata to its/their respective contribution(s), (iii) to offset any net realised losses or (iv) to be allocated to the legal reserve.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The capital may be increased or reduced at any time by a decision of the single shareholder or, as the case may be, by a resolution of the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Companies Act for any amendment of these Articles of Association.

Art. 8. Shares. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence and entitles to one vote at the general meetings of shareholders, as the case may be.

As far as the Company is concerned, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

In case of a single shareholder, the transfer of the Company's shares inter vivos to third parties must be authorised by the sole manager or the Board of Managers, as the case may be.

In case of plurality of shareholders, the transfer of the Company's shares inter vivos to third parties must be authorised by (i) the sole manager or, as the case may be, the Board of Managers and (ii) the general meeting of shareholders by an unanimous vote of all the shareholders of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders of the Company.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or, as the case may be, of one of the shareholders, does not put the Company into liquidation.

Art. 10. Board of Managers. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the Board of Managers). The manager(s) need not be shareholder

(s). The manager(s) is/are appointed, revoked and replaced by a decision of the single shareholder, or as the case may be, of the general meeting of the shareholders owning more than half of the share capital, which will determine their number and the period of their mandate.

The single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the sole manager or, in case of plurality, any member of the Board of Managers.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 10 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles of Association to the single shareholder, or, as the case may be, the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Art. 11. Representation of the Company. The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any manager.

Art. 12. Delegation of Powers. The sole shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders or the sole manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers, may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The sole shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders or the sole manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers. Every board meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg or such other place in Luxembourg as the Board of Managers may from time to time determine.

Written notices of any meeting of the Board of Managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting beforehand. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board of Managers.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their votes by telephone confirmed in writing. The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the Board of Managers.

The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Notwithstanding the foregoing, resolutions of the Board of Managers may also be passed in writing which resolutions will be proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such resolutions shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager, with a majority signed in Luxembourg. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 14. Responsibilities. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 15. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, the latter assumes all powers conferred by Laws to the general meeting of shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or e-mail as his proxy another person who need not be a shareholder.

Resolutions whose purpose is to amend the Articles of Association of the Company may only be adopted by a majority of shareholders representing at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the general meeting of shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers or, as the case may be, the sole manager to the shareholders.

Art. 16. Financial Year. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 17. Adoption of annual accounts. At the end of each financial year, with reference to thirty-first December, the Company's accounts are closed and are drawn up by the manager, or in case of plurality of managers, by the Board of Managers, in accordance with the Laws, who prepares, among others, an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

The annual accounts are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Art. 18. Appropriation of Profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the annual net profits of the Company is allocated to a statutory reserve required by law. Such allocation will cease to be required as soon as and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's subscribed share capital.

Subject to the following, the single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions set by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the sole manager or, as the case may be, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends to the shareholder(s). The sole manager or, as the case may be, the Board of Managers determines the amount and the date of payment of any such advance payment.

Art. 19. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as set out in these Articles of Association, unless otherwise provided by Laws.

At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the single shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Laws, and in particular the Companies Act, for all matters for which no specific provision is made in these Articles of Association.

Subscription and Payment

All the 1,090,000 (one million ninety thousand) shares have been subscribed and fully paid-up via contribution in cash by LSREF3 Tiger Investments S.à r.l., prequalified, so that the sum of GBP 10,900 (ten thousand nine hundred pound sterling) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2015.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,400 (one thousand four hundred euro).

The amount of GBP 10,900 (ten thousand nine hundred pound sterling) corresponds to the amount of EUR 14,564.16 (fourteen thousand five hundred sixty-four Euro and sixteen Eurocent) according to the exchange rate published on XE.COM on January 28th, 2015.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. The number of managers is set at 3 (three).
2. The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:
 - Mr. Patrick STEINHAUSER, legal counsel, born on 21 April 1975 in Baden-Baden, Germany, whose professional address is at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg;
 - Mr. Philippe DETOURNAY, company director, born on 9 April 1966 in Hal, Belgium, whose professional address is at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg; and
 - Mr. Philippe JUSSEAU, accountant, born on 16 September 1979 in Strasbourg, France, whose professional address is at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.
3. The registered office is established at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-huit janvier.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

LSREF3 Tiger Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 192.147,

ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, le 27 janvier 2015.

Ladite procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (ci-après, la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg y relatives (les Lois), et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) ainsi que les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Objet. La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la constitution, l'acquisition, la détention et/ou la cession, sous quelque forme que ce soit et selon tous les moyens, de participations, droits et intérêts et obligations, dans toute société et entreprise luxembourgeoise et étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, droits, intérêts et obligations.

De plus, la Société peut acquérir, détenir, administrer, gérer, mettre en valeur et transférer des biens immobiliers (en particulier des terrains et bâtiments, de même que des droits liés à la propriété immobilière tels que les baux et les démembrements du droit de propriété) situés à Luxembourg ou à l'étranger et peut détenir, administrer, gérer et transférer des intérêts et des participations dans des entités luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet est, selon leurs statuts, (i) d'acquérir, détenir, administrer, gérer et transférer des biens immobiliers et/ou (ii) d'acquérir, détenir, administrer, gérer et transférer des intérêts et participations dans des entités immobilières luxembourgeoises ou étrangères.

De manière générale, la Société peut utiliser ses fonds par tous les moyens pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, pour acquérir, investir dans et/ou vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, pour participer à la création, l'acquisition, le développement et/ou le contrôle de toute forme de sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères, pour acquérir par tout moyen, établir, détenir, gérer, développer et/ou vendre tout portefeuille de valeurs mobilières, biens immobiliers et de brevets de n'importe quelle origine, et pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement.

La Société peut également consentir des garanties et/ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et/ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société, nantir, céder, grever de charges ou créer des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs et accorder des prêts, avances et/ou assistance, sous n'importe quelle forme, à ses filiales, sociétés affiliées et tierces parties.

La Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant mais n'étant pas limité à des opérations commerciales, industrielles et financières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La société est dénommée «LSREF3 Tiger Falkirk II S.à r.l.»

Art. 5. Siège Social. Le siège social est établi dans la commune de Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'associé unique, ou en cas de pluralité, de l'assemblée générale des associés de la Société.

Il peut être transféré dans la commune de Bertrange par une décision du gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance de la Société.

La Société peut établir d'autres bureaux et/ou succursales à la fois dans le Grand-Duché de Luxembourg ainsi qu'à l'étranger par une décision du gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 6. Capital Social Souscrit. Le capital social de la Société est fixé à la somme de GBP 10.900 (dix mille neuf cents livres sterling), représenté par 1.090.000 (un million quatre-vingt-dix mille) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de GBP 0,01 (un penny) chacune.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel sera transféré toute prime d'émission payée sur toute part sociale en plus de sa valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société peut racheter à son/ses associé(s), pour compenser toutes pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes à/aux (l') associé(s), de quelque manière que ce soit, incluant mais n'étant pas limité à des paiements de dividendes ou remboursement ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Tout apport en numéraire ou en nature opéré en tant qu'apport en capital sans émission de nouvelles parts sociales sera inscrit à un compte de contribution au capital non rémunéré par des titres («Contribution au Capital») suivant une résolution de l'assemblée générale de(s) (l') associé(s). La Contribution au Capital sera uniquement disponible (i) pour des distributions, soit sous forme de dividendes, soit sous forme de rachat de parts sociales, remboursement ou autrement, au(x) détenteur(s) des parts sociales qui a/ont payé la Contribution au Capital au prorata de sa contribution / leurs contributions respectives, (ii) pour être incorporé au capital social afin d'émettre des parts sociales au(x) détenteur(s) des parts sociales qui a/ont payé la Contribution au Capital au prorata de sa contribution / leurs contributions respectives, (iii) pour compenser toutes pertes nettes réalisées ou (iv) pour être alloué à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et Réduction de Capital. Le capital social pourra à tout moment être augmenté ou réduit suivant une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par ces Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices de la Société et donne droit à une voix dans les assemblées générales d'associés, le cas échéant.

A l'égard de la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

En cas d'associé unique, le transfert de parts sociales entre vifs à des tiers doit être autorisé par le gérant unique ou, le cas échéant, par le Conseil de Gérance.

En cas de pluralité d'associés, le transfert de parts sociales entre vifs à des tiers doit être autorisé par (i) le gérant unique ou, le cas échéant, par le Conseil de Gérance et (ii) l'assemblée des associés par une décision unanime de tous les associés de la Société. Cette autorisation n'est pas requise en cas de transfert de parts sociales à des associés de la Société.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, ou le cas échéant d'un des associés, n'entraînent pas la mise en liquidation de la Société.

Art. 10. Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance (le Conseil de Gérance). Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associé(s). Le ou les gérant(s) sont nommés, révoqués et remplacés par une décision de l'associé unique, ou le cas échéant de l'assemblée générale des associés, adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social, qui détermine leur nombre et la durée de leur mandat.

L'associé unique, ou le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant unique, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des membres du Conseil de Gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 10.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'associé unique, ou le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 11. Représentation de la Société. En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un gérant quelconque.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs. L'associé unique, ou le cas échéant, l'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'associé unique, ou le cas échéant, l'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Toute réunion du Conseil de Gérance se tient au Grand-Duché de Luxembourg ou à tout autre endroit à Luxembourg que le Conseil de Gérance peut de temps à autres déterminer.

Des notifications écrites de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de Gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour auparavant. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour

une réunion du Conseil de Gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également émettre leur vote par téléphone, moyennant une confirmation écrite. Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des membres du conseil est présente ou représentée au conseil de gérance.

Les décisions du Conseil de Gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, des décisions du Conseil de Gérance peuvent également être prises par écrit, lesquelles décisions seront régulières et valables comme si elles avaient été adoptées à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles décisions résulteront d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de Gérance sans exception, avec une majorité signée à Luxembourg. La date de telles résolutions circulaires sera la date de la dernière signature.

Art. 14. Responsabilités. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 15. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, l'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un associé peut agir à toute assemblée des associés en nommant par écrit, par fax ou par e-mail en qualité de mandataire une autre personne qui n'a pas besoin d'être associé.

Les résolutions dont l'objet est de modifier les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel est envoyé par le Conseil de Gérance ou, le cas échéant, le gérant unique aux associés. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte des résolutions proposées.

Art. 16. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et dressés, suivant le cas, par le gérant unique ou le Conseil de Gérance, conformément aux Lois, qui, entre autres, dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Les comptes annuels sont soumis à l'approbation de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés.

Art. 18. Affectation des Bénéfices. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net annuel, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

Sous conditions de ce qui suit, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Il peut/ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer comme dividende à l'associé/aux associés.

Sous réserve des conditions fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, le gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut/peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes à ou aux associé(s). Le gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance déterminera/ont le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Art. 19. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles prévues par les Statuts, sauf dispositions contraires des Lois.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui fixera/ont ses/leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions des Lois et en particulier la Loi de 1915.»

Souscription et libération

L'ensemble des 1.090.000 (un million quatre-vingt-dix mille) parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées par apport en numéraire par LSREF3 Tiger Investments S.à r.l., précitée, de sorte que la somme de GBP 10.900 (dix mille neuf cents livres sterling) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2015.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 1.400 (mille quatre cents euros).

La somme de GBP 10.900 (dix mille neuf cents livres sterling) correspond à la somme de EUR 14.564,16 (quatorze mille cinq cent soixante-quatre Euros et seize Eurocent) conformément au taux de change publié sur XE.COM en date du 28 janvier 2015.

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé préqualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à 3 (trois).
2. Sont nommés membres du conseil de gérance, pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Patrick STEINHAUSER, juriste, né à Baden-Baden, Allemagne, le 21 avril 1975 dont l'adresse professionnelle est à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg;
 - Monsieur Philippe DETOURNAY, directeur de société, né à Hal, Belgique, le 9 avril 1966 dont l'adresse professionnelle est à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg; et
 - Monsieur Philippe JUSSEAU, comptable, né à Strasbourg, France, le 16 septembre 1979 dont l'adresse professionnelle est à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.
3. Le siège social de la Société est établi à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 2 février 2015. 2LAC/2015/2316. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Releveur (signé): Paul Molling.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2015.

Référence de publication: 2015021875/413.

(150025082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

LSREF3 Tiger Romford S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.900,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 194.311.

— STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth day of January.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

LSREF3 Tiger Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 192.147,

hereby represented by Mrs Corine PETIT, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Bertrange, Grand-Duchy of Luxembourg, on 27 January 2015.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to draw up as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. Form. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereafter the Company) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pertaining to such an entity (the Laws), and in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act), as well as by the present articles (the Articles of Association).

Art. 2. Object. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the creation, acquisition, holding and/or disposal, in any form and by any means, of participations, rights and interests in, and obligations of, any form of Luxembourg and foreign companies and enterprises, and the administration, management, control and/or development of those participations, rights, interests and obligations.

In addition, the Company may acquire, hold, administrate, manage, enhance and dispose of real estate (in particular land and buildings as well as rights related to real property such as leasehold and partownership rights) located in Luxembourg or abroad and may hold, administrate, manage and dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities the object of which is, according to their articles, (i) to acquire, hold, administrate, manage and dispose of the real estate and/or to acquire, hold, administrate, manage and dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign real estate companies.

In a general fashion, the Company may, by any means whatsoever, use its funds to establish, manage, develop and/or dispose of all of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and/or dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, to participate in the creation, acquisition, development and/or control of any form of Luxembourg and foreign companies and enterprises, to acquire by any means, establish, own, manage, develop and/or dispose of any portfolio of securities, real estate and intellectual property rights of whatever origin and to realise them by way of sale, transfer, assignment, exchange or otherwise.

The Company may give guarantees and/or grant security in favour of third parties to secure its obligations and/or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies and any other company, pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets and grant loans, advances and/or assistance, in any form whatsoever, to its subsidiaries, affiliated companies and third parties.

The Company may take any measure and carry out any operation, including but not limited to commercial, industrial and financial operations, which are directly or indirectly connected with, or may favour the development of, its corporate purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name of "LSREF3 Tiger Romford S.à r.l."

Art. 5. Registered Office. The registered office is established in the municipality of Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder, or in case of plurality, of an extraordinary general meeting of its shareholders.

It may be transferred within the boundaries of the municipality of Bertrange by a resolution of the sole manager or, in case of plurality, the Board of Managers of the Company.

The Company may establish other offices and/or branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of sole manager or, in case of plurality, the Board of Managers.

Art. 6. Subscribed capital. The Company's subscribed share capital is fixed at GBP 10,900 (ten thousand nine hundred pound sterling), represented by 1,090,000 (one million ninety thousand) ordinary shares having a nominal value of GBP 0.01 (one penny) each.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in any form whatsoever including but not limited to dividend payments or reimbursement or to allocate funds to the legal reserve.

Any contribution in cash or in kind made as capital contributions without the issuance of new shares will be booked in a "capital surplus" account (the Capital Surplus) pursuant to a resolution of the general meeting of shareholder(s). The Capital Surplus will only be available (i) for the purpose of distributions, whether by dividend, share redemption, reimbursement or otherwise, to the holder(s) of the shares which ha(s/ve) paid the Capital Surplus pro rata to its/their respective contribution(s), (ii) to be incorporated in the share capital to issue shares to the holder(s) of shares which ha(s/ve) paid the Capital Surplus pro rata to its/their respective contribution(s), (iii) to offset any net realised losses or (iv) to be allocated to the legal reserve.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The capital may be increased or reduced at any time by a decision of the single shareholder or, as the case may be, by a resolution of the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Companies Act for any amendment of these Articles of Association.

Art. 8. Shares. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence and entitles to one vote at the general meetings of shareholders, as the case may be.

As far as the Company is concerned, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

In case of a single shareholder, the transfer of the Company's shares inter vivos to third parties must be authorised by the sole manager or the Board of Managers, as the case may be.

In case of plurality of shareholders, the transfer of the Company's shares inter vivos to third parties must be authorised by (i) the sole manager or, as the case may be, the Board of Managers and (ii) the general meeting of shareholders by an unanimous vote of all the shareholders of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders of the Company.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or, as the case may be, of one of the shareholders, does not put the Company into liquidation.

Art. 10. Board of Managers. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the Board of Managers). The manager(s) need not be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed, revoked and replaced by a decision of the single shareholder, or as the case may be, of the general meeting of the shareholders owning more than half of the share capital, which will determine their number and the period of their mandate.

The single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the sole manager or, in case of plurality, any member of the Board of Managers.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 10 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles of Association to the single shareholder, or, as the case may be, the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Art. 11. Representation of the Company. The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any manager.

Art. 12. Delegation of Powers. The sole shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders or the sole manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers, may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The sole shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders or the sole manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers. Every board meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg or such other place in Luxembourg as the Board of Managers may from time to time determine.

Written notices of any meeting of the Board of Managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting beforehand. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board of Managers.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their votes by telephone confirmed in writing. The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the Board of Managers.

The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Notwithstanding the foregoing, resolutions of the Board of Managers may also be passed in writing which resolutions will be proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such resolutions shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager, with a majority signed in Luxembourg. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 14. Responsibilities. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 15. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, the latter assumes all powers conferred by Laws to the general meeting of shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or e-mail as his proxy another person who need not be a shareholder.

Resolutions whose purpose is to amend the Articles of Association of the Company may only be adopted by a majority of shareholders representing at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the general meeting of shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers or, as the case may be, the sole manager to the shareholders.

Art. 16. Financial Year. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 17. Adoption of annual accounts. At the end of each financial year, with reference to thirty-first December, the Company's accounts are closed and are drawn up by the manager, or in case of plurality of managers, by the Board of Managers, in accordance with the Laws, who prepares, among others, an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

The annual accounts are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Art. 18. Appropriation of Profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the annual net profits of the Company is allocated to a statutory reserve required by law. Such allocation will cease to be required as soon as and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's subscribed share capital.

Subject to the following, the single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions set by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the sole manager or, as the case may be, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends to the shareholder(s). The sole manager or, as the case may be, the Board of Managers determines the amount and the date of payment of any such advance payment.

Art. 19. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as set out in these Articles of Association, unless otherwise provided by Laws.

At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the single shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Laws, and in particular the Companies Act, for all matters for which no specific provision is made in these Articles of Association.

Subscription and Payment

All the 1,090,000 (one million ninety thousand) shares have been subscribed and fully paid-up via contribution in cash by LSREF3 Tiger Investments S.à r.l., prequalified, so that the sum of GBP 10,900 (ten thousand nine hundred pound sterling) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2015.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,400 (one thousand four hundred euro).

The amount of GBP 10,900 (ten thousand nine hundred pound sterling) corresponds to the amount of EUR 14,564.16 (fourteen thousand five hundred sixty-four Euro and sixteen Eurocent) according to the exchange rate published on XE.COM on January 28th, 2015.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. The number of managers is set at 3 (three).

2. The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mr. Patrick STEINHAUSER, legal counsel, born on 21 April 1975 in Baden-Baden, Germany, whose professional address is at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Philippe DETOURNAY, company director, born on 9 April 1966 in Hal, Belgium, whose professional address is at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Philippe JUSSEAU, accountant, born on 16 September 1979 in Strasbourg, France, whose professional address is at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The registered office is established at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-huit janvier.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

LSREF3 Tiger Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 192.147,

ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, le 27 janvier 2015.

Ladite procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (ci-après, la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg y relatives (les Lois), et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) ainsi que les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Objet. La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la constitution, l'acquisition, la détention et/ou la cession, sous quelque forme que ce soit et selon tous les moyens, de participations, droits et intérêts et obligations, dans toute société et entreprise luxembourgeoise et étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, droits, intérêts et obligations.

De plus, la Société peut acquérir, détenir, administrer, gérer, mettre en valeur et transférer des biens immobiliers (en particulier des terrains et bâtiments, de même que des droits liés à la propriété immobilière tels que les baux et les démembrements du droit de propriété) situés à Luxembourg ou à l'étranger et peut détenir, administrer, gérer et transférer des intérêts et des participations dans des entités luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet est, selon leurs statuts, (i) d'acquérir, détenir, administrer, gérer et transférer des biens immobiliers et/ou (ii) d'acquérir, détenir, administrer, gérer et transférer des intérêts et participations dans des entités immobilières luxembourgeoises ou étrangères.

De manière générale, la Société peut utiliser ses fonds par tous les moyens pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, pour acquérir, investir dans et/ou vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, pour participer à la création, l'acquisition, le développement et/ou le contrôle de toute forme de sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères, pour acquérir par tout moyen, établir, détenir, gérer, développer et/ou vendre tout portefeuille de valeurs mobilières, biens immobiliers et de brevets de n'importe quelle origine, et pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement.

La Société peut également consentir des garanties et/ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et/ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société, nantir, céder, grever de charges ou créer des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs et accorder des prêts, avances et/ou assistance, sous n'importe quelle forme, à ses filiales, sociétés affiliées et tierces parties.

La Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant mais n'étant pas limité à des opérations commerciales, industrielles et financières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La société est dénommée «LSREF3 Tiger Romford S.à r.l.»

Art. 5. Siège Social. Le siège social est établi dans la commune de Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'associé unique, ou en cas de pluralité, de l'assemblée générale des associés de la Société.

Il peut être transféré dans la commune de Bertrange par une décision du gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance de la Société.

La Société peut établir d'autres bureaux et/ou succursales à la fois dans le Grand Duché de Luxembourg ainsi qu'à l'étranger par une décision du gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 6. Capital Social Souscrit. Le capital social de la Société est fixé à la somme de GBP 10.900 (dix mille neuf cents livres sterling), représenté par 1.090.000 (un million quatre-vingt-dix mille) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de GBP 0,01 (un penny) chacune.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel sera transféré toute prime d'émission payée sur toute part sociale en plus de sa valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société peut racheter à son/ses associé(s), pour compenser toutes pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes à/aux (l') associé(s), de quelque manière que ce soit, incluant mais n'étant pas limité à des paiements de dividendes ou remboursement ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Tout apport en numéraire ou en nature opéré en tant qu'apport en capital sans émission de nouvelles parts sociales sera inscrit à un compte de contribution au capital non rémunéré par des titres («Contribution au Capital») suivant une résolution de l'assemblée générale de(s) (l') associé(s). La Contribution au Capital sera uniquement disponible (i) pour des distributions, soit sous forme de dividendes, soit sous forme de rachat de parts sociales, remboursement ou autrement, au(x) détenteur(s) des parts sociales qui a/ont payé la Contribution au Capital au prorata de sa contribution / leurs contributions respectives, (ii) pour être incorporé au capital social afin d'émettre des parts sociales au(x) détenteur(s) des parts sociales qui a/ont payé la Contribution au Capital au prorata de sa contribution / leurs contributions respectives, (iii) pour compenser toutes pertes nettes réalisées ou (iv) pour être alloué à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et Réduction de Capital. Le capital social pourra à tout moment être augmenté ou réduit suivant une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par ces Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices de la Société et donne droit à une voix dans les assemblées générales d'associés, le cas échéant.

A l'égard de la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

En cas d'associé unique, le transfert de parts sociales entre vifs à des tiers doit être autorisé par le gérant unique ou, le cas échéant, par le Conseil de Gérance.

En cas de pluralité d'associés, le transfert de parts sociales entre vifs à des tiers doit être autorisé par (i) le gérant unique ou, le cas échéant, par le Conseil de Gérance et (ii) l'assemblée des associés par une décision unanime de tous les associés de la Société. Cette autorisation n'est pas requise en cas de transfert de parts sociales à des associés de la Société.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, ou le cas échéant d'un des associés, n'entraînent pas la mise en liquidation de la Société.

Art. 10. Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance (le Conseil de Gérance). Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associé(s). Le ou les gérant(s) sont nommés, révoqués et remplacés par une décision de l'associé unique, ou le cas échéant de l'assemblée générale des associés, adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social, qui détermine leur nombre et la durée de leur mandat.

L'associé unique, ou le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant unique, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des membres du Conseil de Gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 10.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'associé unique, ou le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 11. Représentation de la Société. En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un gérant quelconque.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs. L'associé unique, ou le cas échéant, l'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'associé unique, ou le cas échéant, l'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Toute réunion du Conseil de Gérance se tient au Grand-Duché de Luxembourg ou à tout autre endroit à Luxembourg que le Conseil de Gérance peut de temps à autres déterminer.

Des notifications écrites de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de Gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour auparavant. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de Gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également émettre leur vote par téléphone, moyennant une confirmation écrite. Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des membres du conseil est présente ou représentée au conseil de gérance.

Les décisions du Conseil de Gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, des décisions du Conseil de Gérance peuvent également être prises par écrit, lesquelles décisions seront régulières et valables comme si elles avaient été adoptées à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles décisions résulteront d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de Gérance sans exception, avec une majorité signée à Luxembourg. La date de telles résolutions circulaires sera la date de la dernière signature.

Art. 14. Responsabilités. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 15. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, l'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un associé peut agir à toute assemblée des associés en nommant par écrit, par fax ou par e-mail en qualité de mandataire une autre personne qui n'a pas besoin d'être associé.

Les résolutions dont l'objet est de modifier les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel est envoyé par le Conseil de Gérance ou, le cas échéant, le gérant unique aux associés. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte des résolutions proposées.

Art. 16. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et dressés, suivant le cas, par le gérant unique ou le Conseil de Gérance, conformément aux Lois, qui, entre autres, dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Les comptes annuels sont soumis à l'approbation de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés.

Art. 18. Affectation des Bénéfices. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net annuel, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

Sous conditions de ce qui suit, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Il peut/Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer comme dividende à l'associé/aux associés.

Sous réserve des conditions fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, le gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut/peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes à ou aux associé (s). Le gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance déterminera/ont le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Art. 19. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles prévues par les Statuts, sauf dispositions contraires des Lois.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui fixera/ont ses/leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions des Lois et en particulier la Loi de 1915.

Souscription et libération

L'ensemble des 1.090.000 (un million quatre-vingt-dix mille) parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées par apport en numéraire par LSREF3 Tiger Investments S.à r.l., précitée, de sorte que la somme de GBP 10.900 (dix mille neuf cents livres sterling) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2015.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 1.400 (mille quatre cents euros).

La somme de GBP 10.900 (dix mille neuf cents livres sterling) correspond à la somme de EUR 14.564,16 (quatorze mille cinq cent soixante-quatre Euros et seize Eurocent) conformément au taux de change publié sur XE.COM en date du 28 janvier 2015.

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé préqualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à 3 (trois).

2. Sont nommés membres du conseil de gérance, pour une durée indéterminée:

- Monsieur Patrick STEINHAUSER, juriste, né à Baden-Baden, Allemagne, le 21 avril 1975 dont l'adresse professionnelle est à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Philippe DETOURNAY, directeur de société, né à Hal, Belgique, le 9 avril 1966 dont l'adresse professionnelle est à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Monsieur Philippe JUSSEAU, comptable, né à Strasbourg, France, le 16 septembre 1979 dont l'adresse professionnelle est à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 2 février 2015. 2LAC/2015/2318. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Paul Molling.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2015.

Référence de publication: 2015021878/413.

(150025190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

Green Southeast Europe Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.

R.C.S. Luxembourg B 185.952.

In the year two thousand and fifteen, on the sixth day of February.

Before us Me Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of "Green Southeast Europe Investments S.A.", a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 185.952, incorporated following a deed of the undersigned notary, dated 25th of March 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1513 dated 12th of June 2014 (the "Company").

The meeting was declared open by Mr. Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, in the chair.

The Chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Mr. Christian ZOIS, economic consultant, residing professionally in 29 rue Alphonse München L-2172 Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 Increase of the capital of the Company by an amount of one million eight hundred twenty thousand Euros (EUR 1,820,000.-) so as to raise it from its present amount of fifty thousand Euros (EUR 50,000.-) to one million eight hundred seventy thousand Euros (EUR 1,870,000.-), by the issuance of one thousand eight hundred twenty (1,820) new shares with a nominal value of one thousand Euros (EUR 1,000.-) each.

2 Subscription and payment of the new shares.

3 Amendment of the first paragraph of Article 5 of the articles of association, which will from now on read as follows:

" **Art. 5. (Paragraph 1).** The corporate capital is set at one million eight hundred seventy thousand Euros (EUR 1,870,000.-) divided into one thousand eight hundred seventy (1,870) shares with a nominal value of one thousand Euros (EUR 1,000.-) each."

4 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxy holder of the represented shareholder and the number of the shares held by the shareholder are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholder, the proxy holder of the represented shareholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxy of the represented shareholder, signed by the proxy holder, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole issued capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the above agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to increase the capital of the Company by an amount of one million eight hundred twenty thousand Euro (EUR 1,820,000.-) so as to raise it from its present amount of fifty thousand Euro (EUR 50,000.-) to one million eight hundred seventy thousand Euros (EUR 1,870,000.-), by the issuance of one thousand eight hundred twenty (1,820) new shares with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each.

Subscription and Payment

The one thousand eight hundred twenty (1,820) new shares with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each, have been subscribed by DIDRAS HOLDINGS LUXEMBOURG S.A., with registered office at L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 191.677.

The new shares have been fully paid up by the aforesaid subscriber by conversion into capital of certain liquid and exigible claims, existing in its favor and against the company "Green Southeast Europe Investments S.A.", and by cancellation of the claims for a total amount of one million eight hundred twenty thousand Euro (EUR 1,820,000.-), fully allotted to the corporate share capital.

Valuation - Report of the independent auditor

In accordance to articles 26-1 and 32-1 on the law on commercial companies, the value of the contribution, was checked by a report issued by an independent auditor ("réviseur d'entreprises agréé"), namely, Compagnie Européenne de Révision, having its registered office in Luxembourg, 37, rue d'Anvers, under the signature of Mr Yves MERTZ, independent auditor ("réviseur d'entreprises agréé"), dated February 4th, 2015, which contains the following conclusion

"Based on our work, no facts came to our attention, which will make us believe that the global value of the contribution in kind is not in relation with the number of the shares to be issued and the par value."

The above mentioned report, after having been initialled by the notary and the members of the bureau, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Second resolution

The general meeting, in order to reflect the foregoing resolutions, resolved to amend the first paragraph of Article 5 of the articles of association of the Company which will from now on read as follows:

" **Art. 5. (first paragraph).** The corporate capital is set at one million eight hundred seventy thousand Euro (EUR 1,870,000.-), divided into one thousand eight hundred seventy (1,870) shares with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 2,700.-.

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Junglinster by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le six février.

Par-devant nous Me Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «Green Southeast Europe Investments S.A.», une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185.952, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 25 mars 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1513 du 12 juin 2014 (la «Société»).

L'assemblée a été déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le Président a désigné comme secrétaire et l'assemblée a choisi comme scrutateur Monsieur Christian ZOIS, consultant économique, ayant son domicile professionnel à 29 rue Alphonse München L-2172 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la société à concurrence d'un million huit cent vingt mille euros (EUR 1.820.000,-) pour le porter de son montant actuel de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) à un million huit cent soixante-dix mille euros (EUR 1.870.000,-), par la création et l'émission de mille huit cent vingt (1.820) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

2. Souscription et libération.

3. Modification du premier alinéa de l'Article 5 des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital émis de la Société est fixé à un million huit cent soixante-dix mille euros (EUR 1.870.000,-), divisé en mille huit cent soixante-dix (1.870) actions, ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.»

4. Divers.

(ii) Que l'actionnaire présent ou représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions détenues par l'actionnaire, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par l'actionnaire présent ou par le mandataire, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été signée par le mandataire, les membres du bureau et le notaire soussigné restera pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital émis était représenté à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social à concurrence d'un million huit cent vingt mille euros (EUR 1.820.000,-) pour le porter de son montant actuel de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) à un million huit cent soixante-dix mille euros (EUR 1.870.000,-), par la création et l'émission de mille huit cent vingt (1.820) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Souscription et Libération

Les mille huit cent vingt (1.820) actions nouvelles ont été souscrites par DIDRAS HOLDINGS LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 191.677.

Les nouvelles actions ont été entièrement libérées par le souscripteur prédis par conversion en capital des créances certaines liquides et exigible, existant au profit du souscripteur et à charge de la société «Green Southeast Europe Investments S.A.», à concurrence d'un montant d'un million huit cent vingt mille euros (EUR 1.820.000,-), entièrement alloué au compte capital social et en annulation de ces mêmes créances, à concurrence du même montant.

Evaluation - Rapport du réviseur

En application des articles 26-1 et 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales la valeur de l'apport a fait l'objet d'un rapport de réviseur d'entreprises agréé, émis par le cabinet de révision agréé Compagnie Européenne de Révision, ayant son siège social à Luxembourg, 37, rue d'Anvers, sous la signature de Monsieur Yves MERTZ, réviseur d'entreprises agréé, en date du 4 février 2014, lequel contient la conclusion suivante:

“Based on our work, no facts came to our attention, which will make us believe that the global value of the contribution in kind is not in relation with the number of the shares to be issued and the par value.”

Le rapport susmentionné, après avoir été paraphé par le notaire et les membres du bureau, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé, afin de refléter les points précédents de l'ordre du jour, de modifier le premier alinéa de l'Article 5 des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital émis de la Société est fixé à un million huit cent soixante-dix mille euros (EUR 1.870.000,-) divisé en mille huit cent soixante-dix (1.870) actions, ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à 2.700,- EU.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leurs noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Christian ZOIS, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 10 février 2015. Relation GAC/2015/1094. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015024263/165.

(150028043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

Groupement Combustibles Solides et Liquides, a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-1615 Luxembourg, 7, rue Alcide de Gasperi.

R.C.S. Luxembourg F 5.872.

L'assemblée générale extraordinaire du GROUPEMENT COMBUSTIBLES SOLIDES ET LIQUIDES, a.s.b.l., ayant siégé en date du 23 septembre 2014, au siège de la clc (confédération luxembourgeoise du commerce), sis à L-1615 Luxembourg-Kirchberg, 7, rue Alcide de Gasperi, a voté une révision globale des statuts de l'association, dont la teneur est la suivante:

STATUTS

Titre préliminaire Dénomination

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination de GROUPEMENT COMBUSTIBLES SOLIDES ET LIQUIDES, a.s.b.l.

Objet

Art. 2. L'association a pour objet la défense des intérêts professionnels de ses membres tant sur le plan national que sur le plan international. Son but est également de promouvoir l'extension et le perfectionnement des institutions de la profession. A cet effet, elle peut agir seule ou dans le cadre de la ou des fédérations dont elle est ou pourra devenir membre.

Siège

Art. 3. L'association a son siège social à L- 1615 Luxembourg, 7 rue Alcide de Gasperi. Le siège social peut être transféré à n'importe quelle adresse au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'Administration.

Durée

Art. 4. La durée de l'association est illimitée.

Exercice Social

Art. 5. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

Titre 1^{er} - Des membres Membres

Art. 6. Peut devenir membre effectif de l'association, toute personne physique ou morale:

- possédant les aptitudes, l'équipement et les moyens financiers nécessaires au commerce de combustibles solides et liquides (pellets ou granulés de bois, gasoil de chauffage et à autres usages, carburants, gaz, graisses et lubrifiants, bitume);
- qui accepte les présents statuts et règle la cotisation fixée dans leur cadre par l'assemblée générale;
- qui est légalement établi sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg

Toute personne ou société désirant faire partie de l'association doit présenter une demande d'adhésion écrite au Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le Conseil d'Administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

Art. 7. La désignation du mandataire se fera par le ou les représentants légaux de la personne morale.

Le Conseil d'Administration peut demander à une personne morale de désigner un autre mandataire, si ce dernier manque à ses obligations.

En cas de cessation de relation de travail entre la personne morale et son mandataire, la personne morale désignera un nouveau mandataire.

Art. 8. Le nombre minimum des membres associés est de trois.

Art. 9. Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au Conseil d'Administration.

Est réputé démissionnaire, l'associé qui, après mise en demeure lui envoyée par lettre recommandée, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans un délai d'un mois à partir de l'envoi de la mise en demeure.

Tout associé peut être exclu:

- En cas d'infraction grave aux statuts,
- En cas de manquement important à ses obligations envers le groupement.

Titre 2 - Des organes

I - De l'Assemblée Générale

Art. 10. L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

Elle se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée quinze jours à l'avance par lettre circulaire ou par courrier électronique circulaire à tous les membres, ensemble, avec l'ordre du jour.

Les résolutions de l'Assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire, sinon par toute autre moyen approprié.

Art. 11. L'Assemblée Générale est régulièrement constituée et délibère valablement, quelque soit le nombre des membres présents.

Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'Assemblée Générale y consente à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

Les décisions se prennent à la majorité des membres présents.

Les votes se font à main levée, à moins que l'Assemblée Générale n'en décide autrement.

Art. 12. Pour les votes, il est loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite.

Art. 13. Le procès-verbal des décisions de l'Assemblée Générale est signé par le président et le secrétaire général. Tout membre peut en prendre inspection sur demande écrite auprès du président.

Art. 14. Le Conseil d'Administration pourra convoquer des Assemblée Générale extraordinaires chaque fois qu'il jugera nécessaire. Il doit les convoquer sur la demande écrite et motivée d'un cinquième des membres de l'association.

II - Du Conseil d'Administration

II.1 - De sa Composition et des Elections

Art. 15. L'association est gérée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, élus par l'Assemblée Générale.

Ils sont élus par l'Assemblée Générale à la majorité des votes valablement émis. L'Assemblée générale procède à l'élection des membres en annonçant aussi bien le mandataire que le membre. Néanmoins, seul le membre est élu effectivement. Le mandataire n'a donc qu'un caractère représentatif.

La durée de leur mandat est de quatre ans. Ils désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire et trésorier.

Les membres sortants sont rééligibles.

II.2 - Des Pouvoirs

Art. 16. Leurs pouvoirs sont ceux résultants de la loi et des présents statuts.

Art. 17. Le droit de signature est fixé par le Conseil d'Administration. La signature de deux membres du conseil engage l'association.

Art. 18. Le Conseil d'Administration peut sous sa responsabilité déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

II.3 - Réunions et décisions

Art. 19. Le Conseil d'Administration se réunit chaque fois que l'intérêt de l'association l'exige. De même, le Conseil doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président. Les membres du conseil sont convoqués par simple lettre ou courrier électronique.

Art. 20. Seuls les membres du Conseil d'Administration ont une voix délibérative aux réunions du Conseil d'Administration.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des membres présents ou représentés et participant au vote. En cas de partage des voix, celle du Président de la réunion est prépondérante.

Le Conseil d'Administration peut prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par lettre, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par courrier signé, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 21. Tout membre de l'association a le droit d'assister aux réunions du Conseil d'Administration en tant qu'observateur, sur simple demande écrite, préalablement introduite auprès du Président ou du Secrétaire Générale.

Titre 3 - Des ressources

I - Des Cotisations

Art. 22. Chaque membre est astreint au paiement d'une cotisation annuelle dont le montant est fixé par l'Assemblée Générale.

A noter que la cotisation annuelle minimale est de 250 euros. La cotisation maximale ne pourra pas dépasser 1000 euros.

La clc (confédération luxembourgeoise du commerce) se charge de l'encaissement des cotisations, et versera la cotisation au Groupement Combustibles Solides et Liquides sur le compte de ce dernier.

II - Des autres ressources

Art. 23. L'association peut par ailleurs recevoir des subventions, des dons, des legs et autres revenus.

III - De la Comptabilité

Art. 24. Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle, ensemble avec un projet de budget de l'exercice suivant.

Titre 4 - Dispositions finales

I - Des modifications des statuts

Art. 25. Toute modification de statuts doit être notifiée en même temps que l'avis de convocation à l'Assemblée Générale, accompagnée par les amendements proposés. Ceux-ci ne peuvent être adoptés que si l'Assemblée Générale réunit au moins deux tiers des membres et que deux-tiers des voix émettent un vote favorable. Les dispositions de l'article 12 sont applicables pour les modifications des statuts.

Art. 26. Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux articles 8 et 9 de la loi du 21 avril 1928.

II - De la Dissolution et de la Liquidation

Art. 27. La dissolution de l'association s'opère conformément aux articles 20 et 22 de la loi du 21 avril 1928.

Art. 28. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à des oeuvres de bienfaisance ou à tout autre organisme désigné par l'Assemblée Générale qui a prononcé la dissolution.

III - Des litiges

III.1 - De la compétence juridictionnelle internationale

Art. 29. Toute action judiciaire à l'encontre de l'association devra être portée devant les tribunaux luxembourgeois.

III. 2 - De la compétence territoriale

Art. 30. Toute action judiciaire à l'encontre de l'association devra être portée devant le tribunal d'arrondissement de Luxembourg.

III. 3 - De la loi applicable

Art. 31. Les différends doivent être réglés selon la loi luxembourgeoise à l'exclusion des règles de droit international privé.

Art. 32. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants se soumettent aux dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée ultérieurement.

Référence de publication: 2015024264/137.

(150027949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

GSLP I Offshore C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 138.749.

In the year two thousand fifteen, on the twenty-eighth day of the month of January;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

GSLP I Offshore Investment Fund C, L.P., a corporation organized and existing under the laws of Cayman Islands, duly registered with the Registrar of Exempted Limited Partnership under number MC-26088, having its registered office at Uglund House, KY - KY1 - 1104 Grand Cayman,

here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (the "Proxy-holder"), by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, represented as said before, is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the private limited liability company GSLP I Offshore C S.à r.l., a société à responsabilité limitée duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, incorporated pursuant a deed of Me Paul FRIEDERS, then notary residing in Luxembourg, on May 10th, 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1467 on June 13th, 2008,

registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 138.749 (the "Company").

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, has exposed to the undersigned notary:

On May 15th, 2014, the undersigned notary received under the number 1102/2014 of its directory (the "Deed"), a deed of extraordinary general meeting of the Company, registered in Luxembourg on May 20th, 2014 relationship LAC/2014/23234, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, 1991 of July 30, 2014.

However, the Sole Shareholder, represented as aforesaid, declares it was omitted to amend Article 13 of the Articles of Company relating to the statutory signing authority as a result of the abolition of classes of managers (A and B).

In conclusion, it is appropriate to complete the Deed dated May 15th, 2014, by the amendment of Article 13 of the Company's Articles of association, to give it as follows:

" **Art. 13.** For financial commitments of more than EUR 10,000.- (TEN THOUSAND EURO) the company shall be bound by the joint signature of at least two (2) managers. For financial commitments equal to or less than EUR 10,000.- (TEN THOUSAND EURO) or any such contracts without any financial impact on the company, the company shall be bound by the sole signature of one (1) manager."

The effects of this Act begins retroactively on May 15th, 2014.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately nine hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with us the notary the present deed.

suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-huitième jour du mois de janvier;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

GSLP I Offshore Investment Fund C, L.P., une société constituée et opérant sous le droit des Iles Cayman, enregistrée auprès du Registrar of Exempted Limited Partnership sous le numéro MC-26088, ayant son siège social au Ugland House, KY - KY1 - 1104 Grand Cayman,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, est la seule et unique associée («l'Associée Unique») de GSLP I Offshore C S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée le 7 février 2008 suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 mai 2008 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1467 du 13 juin 2008,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 138.749 (la «Société»).

L'Associée Unique, représentée comme ci-avant, a exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

En date du 15 mai 2014, le notaire instrumentant a reçu sous le numéro 1102/2014 de son répertoire («l'Acte»), un acte d'assemblée générale extraordinaire, enregistré à Luxembourg le 20 mai 2014, relation LAC/2014/23234, publié au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1991 du 30 juillet 2014.

Cependant, l'Associée Unique, représentée comme ci-avant, déclare qu'il a été omis de modifier l'article 13 des statuts de la Société relatif au régime de signature statutaire suite à la suppression des classes des gérants (A et B).

En conclusion, il convient de compléter ledit Acte en date du 15 mai 2014, par la modification de l'article 13 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 13.** Pour les engagements financiers de plus de 10.000,- EUROS (DIX MILLE EUROS), la société est liée par la signature conjointe d'au moins deux (2) gérants. Pour les engagements financiers inférieurs ou égaux à 10.000,- EUROS (DIX MILLE EUROS) ou pour tout contrat de ce type sans aucune incidence financière sur la société, la société est liée par la seule signature d'un (1) gérant."

Les effets du présent acte débutent rétroactivement au 15 mai 2014.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 29 janvier 2015. 2LAC/2015/2115. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 4 février 2015.

Référence de publication: 2015021774/93.

(150025811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

GSLP I Onshore S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 138.795.

In the year two thousand fifteen, on the twenty-eighth day of the month of January;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

GSLP I Onshore Investment Fund, L.L.C., a corporation organized and existing under the laws of Delaware, duly registered with the Department of State, Division of Corporations of Delaware under number 4546633, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, Delaware, United States of America,

here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (the "Proxy-holder"), by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, represented as said before, is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the private limited liability company GSLP I Onshore S.à r.l., a société à responsabilité limitée duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, incorporated pursuant a deed of Me Paul FRIEDERS, then notary residing in Luxembourg, on May 15th, 2008, published at the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1493 on June 17th, 2008,

registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 138.795 (the "Company").

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, has exposed to the undersigned notary:

On May 15th, 2014, the undersigned notary received under the number 1099/2014 of its directory (the "Deed"), a deed of extraordinary general meeting of the Company, registered in Luxembourg on May 20th, 2014 relationship LAC/2014/23231, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2000 of July 30, 2014.

However, the Sole Shareholder, represented as aforesaid, declares it was omitted to amend Article 13 of the Articles of Company relating to the statutory signing authority as a result of the abolition of classes of managers (A and B).

In conclusion, it is appropriate to complete the Deed dated May 15th, 2014, by the amendment of Article 13 of the Company's Articles of association, to give it as follows:

" **Art. 13.** For financial commitments of more than EUR 10,000.- (TEN THOUSAND EURO) the company shall be bound by the joint signature of at least two (2) managers. For financial commitments equal to or less than EUR 10,000.- (TEN THOUSAND EURO) or any such contracts without any financial impact on the company, the company shall be bound by the sole signature of one (1) manager."

The effects of this Act begins retroactively on May 15th, 2014.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately nine hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with us the notary the present deed.

suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-huitième jour du mois de janvier;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

GSLP I Onshore Investment Fund, L.L.C., une société constituée et opérant sous le droit de l'Etat de Delaware, enregistrée auprès du Department of State, Division of Corporations de Delaware sous le numéro 4546633, ayant son siège social au Trust Center, 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, est la seule et unique associée («l'Associée Unique») de GSLP I Onshore S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée le 7 février 2008 suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 mai 2008 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1493 du 17 juin 2008,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 138.795 (la «Société»).

L'Associée Unique, représentée comme ci-avant, a exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

En date du 15 mai 2014, le notaire instrumentant a reçu sous le numéro 1099/2014 de son répertoire («l'Acte»), un acte d'assemblée générale extraordinaire, enregistré à Luxembourg le 20 mai 2014, relation LAC/2014/23231, publié au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2000 du 30 juillet 2014.

Cependant, l'Associée Unique, représentée comme ci-avant, déclare qu'il a été omis de modifier l'article 13 des statuts de la Société relatif au régime de signature statutaire suite à la suppression des classes des gérants (A et B).

En conclusion, il convient de compléter ledit Acte en date du 15 mai 2014, par la modification de l'article 13 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 13.** Pour les engagements financiers de plus de 10.000,- EUROS (DIX MILLE EUROS), la société est liée par la signature conjointe d'au moins deux (2) gérants. Pour les engagements financiers inférieurs ou égaux à 10.000,- EUROS (DIX MILLE EUROS) ou pour tout contrat de ce type sans aucune incidence financière sur la société, la société est liée par la seule signature d'un (1) gérant."

Les effets du présent acte débutent rétroactivement au 15 mai 2014.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 29 janvier 2015. 2LAC/2015/2113. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 4 février 2015.

Référence de publication: 2015021775/93.

(150025816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

Highlights By Lustrerie Lanners S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Lustrerie Lanners S.à r.l.).

Siège social: L-1646 Senningerberg, 37, rue du Gruenewald.

R.C.S. Luxembourg B 90.038.

L'an deux mil quinze, le seize janvier.

Par-devant, Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

Ont comparu:

1.- Monsieur Claude LANNERS, indépendant, né le 27 avril 1974 à Luxembourg, demeurant à L-6990 Hostert, 12, rue principale;

2.- Monsieur Augusto LIMA PINTO, commerçant, né à Granja Nova/Tarouca (P), le 4 février 1971, demeurant à L-1815 Luxembourg, 249, rue d'Iltzig;

Lequel comparant sub 1. déclare qu'il est le seul associé de la société à responsabilité limitée "LUSTRERIE LANNERS S. à r.l.", avec siège social à L-1646 Senningerberg, 37, rue du Grünewald, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 90.038, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler de résidence à Junglinster, en date du 2 décembre 2002, acte publié au Mémorial, C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1813 du 24 décembre 2002 (ci-après "la Société").

Monsieur Lanners prénommé déclare être le seul associé de la Société et ce en vertu de trois cessions de parts sous seing privé, datées du 22 décembre 2014, lesquelles cessions resteront après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentaire, annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui;

Ensuite l'actionnaire unique déclare céder vingt-cinq parts (25) de la Société à Monsieur Augusto LIMA PINTO, prénommé; le prix de cette cession a été réglé entre parties;

Acceptation de cession de parts

Le comparant sub 1, agissant en qualité de gérant de la société, déclare accepter la prédite cession de parts, au nom de la société conformément à l'article 1690 nouveau du Code Civil et l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales. Il déclare qu'il n'a entre ses mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet de la susdite cession.

Les parts sociales sont donc réparties comme suit:

M. Claude LANNERS	75 parts
M. Augusto LIMA PINTO	25 parts
Total	100 parts

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes, prises en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent comme dûment convoqués.

Première résolution

Les associés décident de changer la dénomination sociale de la société et de changer en conséquence l'article 2 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société prend la dénomination de HIGHLIGHTS BY LUSTRERIE LANNERS S.à r.l.»

Deuxième résolution

Le nombre des gérants est fixé à deux:

Est nommé gérant administratif et technique Monsieur Augusto LIMA PINTO et ce pour une durée indéterminée.

Monsieur Claude LANNERS est reconduit dans ses fonctions de gérant administratif et technique;

La société sera valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est close.

Déclaration des comparants

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/ droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, est évalué à environ huit cent cinquante euros (850,00 €).

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Claude LANNERS, Augusto LIMA PINTO, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, Le 21 janvier 2015. Relation: DAC/2015/1148. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 9 février 2015.

Référence de publication: 2015021883/63.

(150025300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

FaVo S.à r.l., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 156.814.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/02/2015.

Signature.

Référence de publication: 2015022563/10.

(150027071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.